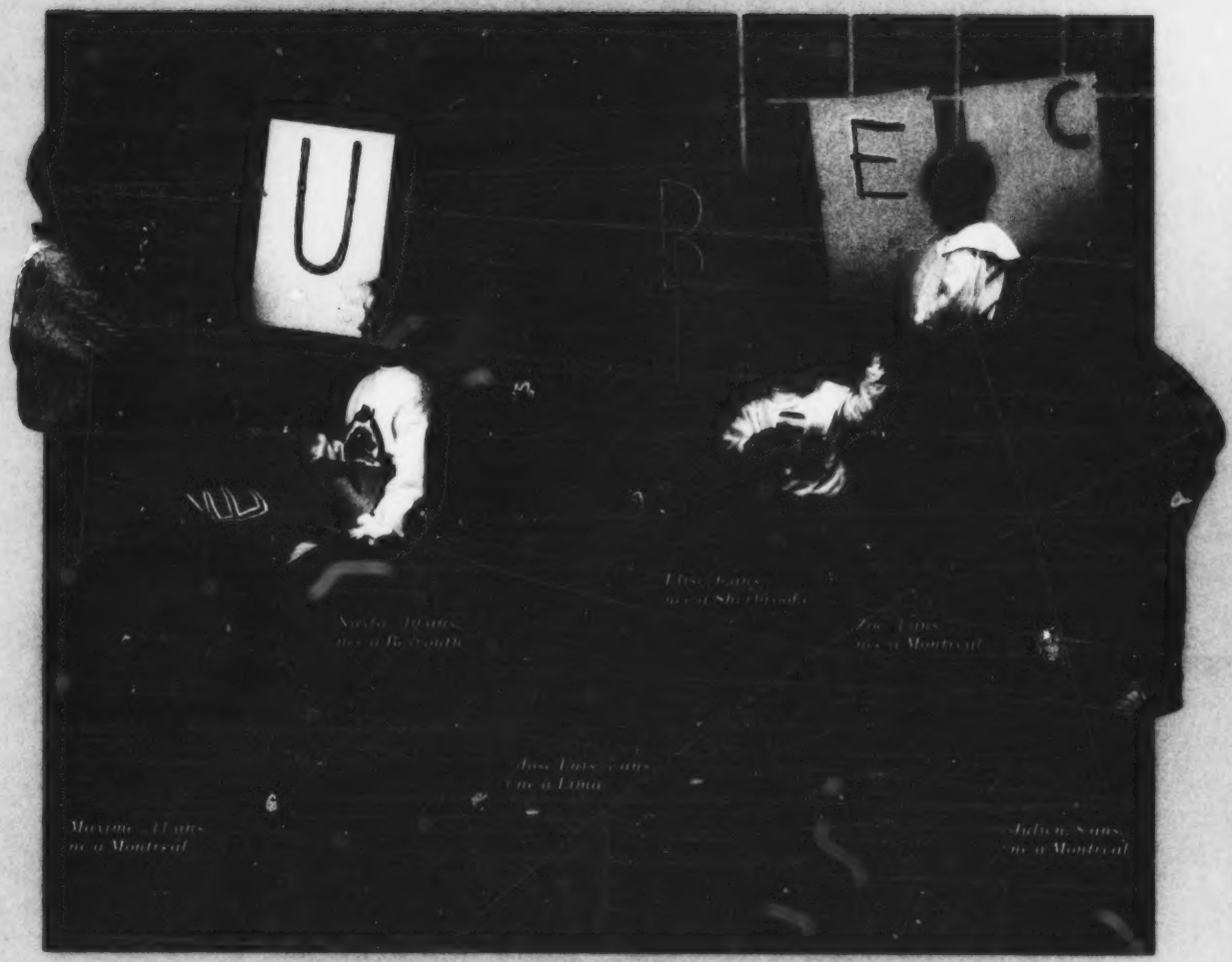

Le mouvement d'immigration

d'hier à aujourd'hui

Québec

Le mouvement d'immigration d'hier à aujourd'hui

92-02645/

Cette publication a été éditée par la Direction des communications du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
360, rue McGill
Montréal (Québec)
H2Y 2E9

Dépôt légal - 4e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-21409-9
Gouvernement du Québec, 1990

TABLE DES MATIÈRES

		Page
TITRES DES TABLEAUX		5
Présentation:	L'immigration est un domaine récent d'intervention pour le Québec, mais c'est un phénomène qui a des racines profondes.	7
1.	Les orientations données à la politique d'immigration et l'évolution des volumes d'immigration de l'après-guerre à aujourd'hui	15
1.1	Les années 50: les besoins d'une industrialisation rapide	19
1.2	Les années 60: une régularisation en fonction des besoins économiques	20
1.3	Les années 70: une sélection en fonction des pénuries de main-d'oeuvre	22
1.4	Les années 80: après la crise économique, l'apparition d'objectifs démographiques	27
2.	La diversification du mouvement d'immigration: une immigration qui n'est plus discriminatoire quant à la provenance	32
2.1	Une ouverture sur le monde	32
2.2	Une diversification et une multiplication	34
2.3	Une composition linguistique plus diversifiée	44
3.	L'immigration des années 80: une immigration non discriminatoire, humanitaire, familiale et sélective	48
3.1	L'évolution de la politique québécoise d'immigration	48

Page

3.2 Son expression dans les composantes du mouvement d'immigration 54

3.3 Le profil des immigrants admis 61

ANNEXE: LES CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMIGRATION ADMISE AU COURS DE LA PÉRIODE 1980-1989 67

- continents de naissance
- quinze principaux pays
- connaissance du français et de l'anglais
- groupes d'âges
- régions de destination
- années de scolarité
- travailleurs et taux d'activité
- groupes d'emploi

DOCUMENTS CONSULTÉS 85

TITRES DES TABLEAUX

		Page
1	Immigrants admis au Québec et au Canada, 1946-1989	18
2	Immigrants admis au Québec et au Canada, par période, 1946-1989	31
3	Immigrants admis au Québec, selon les 10 principales origines ethniques, 1946-1961	35
	Immigrants admis au Québec, selon les 10 principaux pays de dernière résidence, 1962-1969	35
	Immigrants admis au Québec, selon les 10 principaux pays de naissance, 1970-1979	35
	Immigrants admis au Québec, selon les 10 principaux pays de naissance, 1980-1989	35
4	Immigrants admis au Québec, selon le continent de naissance, 1968-1989	40
5	Immigration au Québec, selon le pays de naissance, 1968-1989	42
6	Immigrants admis au Québec, selon la connaissance du français et de l'anglais, 1968-1989	46
7	Répartition des immigrants admis au Québec, selon la catégorie, 1980-1989	51
8	Répartition des immigrants de la catégorie des indépendants admis au Québec, selon la sous-catégorie, 1980-1989 et 1989	58
9	Répartition des immigrants de la catégorie de la famille admis au Québec, selon la sous-catégorie, 1980-1989 et 1989	58
10	Répartition des immigrants de la catégorie des réfugiés admis au Québec, selon la sous-catégorie, 1980-1989 et 1989	58

		Page
11	Répartition des immigrants admis au Québec, en vertu des différents programmes spéciaux, 1980-1989 et 1989	59
12	Répartition des immigrants admis au Québec, en vertu des différents programmes spéciaux, par catégorie d'immigrants, 1980-1989	59
13	Répartition des immigrants admis au Québec, selon le continent de naissance, 1980-1989	70
14	Répartition des immigrants admis au Québec, selon les 15 principaux pays de naissance, 1980-1989 et 1989	71
15	Répartition des immigrants admis au Québec, selon la connaissance du français et de l'anglais, 1980-1989	73
16	Répartition des immigrants admis au Québec, par groupe d'âges, 1980-1989	75
17	Répartition des immigrants admis au Québec, selon la région de destination, 1980-1989 et 1989	77
18	Répartition des immigrants âgés de 15 ans et plus admis au Québec, par groupe d'années de scolarité, 1980-1989	79
19	Répartition des travailleurs immigrants admis au Québec et taux d'activité projeté, 1980-1989 et 1989	81
20	Répartition des travailleurs immigrants admis au Québec, selon le groupe d'emploi projeté, 1980-1989 et 1989	83

Présentation: L'immigration est un domaine récent d'intervention pour le Québec, mais c'est un phénomène qui a des racines profondes.

La société québécoise au cours des 20 dernières années s'est éveillée presque brutalement au phénomène de l'immigration sur son territoire. Plusieurs facteurs expliquent cette prise de conscience un peu tardive. N'oublions pas que, longtemps, les pertes migratoires du Québec vers les États-Unis et les autres provinces canadiennes ont été beaucoup plus préoccupantes dans les enjeux démographiques d'un Québec qui bénéficiait, alors, d'un dynamisme démographique assuré grâce à des taux de fécondité surpassant ceux de tous les pays occidentaux.

De même, l'immigration était avant tout perçue comme un mouvement canadien lié au peuplement et au développement de l'Ouest canadien. Dans ce cadre, les immigrants passaient temporairement par le Québec, porte d'entrée des arrivées mais essentiellement terre de transit. D'ailleurs, le repli sur soi de la société québécoise francophone facilitait cette perception canadienne auprès des immigrants qui l'adoptaient dès leur admission et poursuivaient un cheminement d'intégration où l'identification à la société canadienne majoritairement anglophone allait de soi pour actualiser les bénéfices et réussir avec succès leur projet migratoire d'insertion socio-économique favorable pour eux et leurs descendants.

Avec l'affirmation et la prise en main de son développement que le Québec a connues au cours des années 60, il a aussi pris graduellement conscience de l'importance de se définir en tant que société d'accueil des personnes nées à l'étranger désirant s'établir sur son territoire. Les premiers gestes reliés à la reconnaissance d'une nécessaire ouverture ont été d'infléchir un rapprochement avec la majorité francophone du Québec, d'abord auprès des enfants des nouveaux arrivants grâce à des législations linguistiques successives les incitant puis les dirigeant vers le réseau public d'enseignement francophone.

Le Québec des années 70 a aussi voulu concrétiser son intervention gouvernementale en se définissant comme intervenant actif dans ce domaine que la constitution canadienne reconnaît comme juridiction partagée. Il a donc négocié successivement des ententes avec le gouvernement fédéral afin d'assurer sa maîtrise d'oeuvre de la sélection des candidats à l'immigration. Cette maîtrise d'oeuvre s'exprime par une politique d'immigration québécoise visant le contrôle des volumes et de la composition du mouvement en fonction des besoins de développement d'une société québécoise distincte en Amérique du Nord. Elle se base sur ses propres objectifs démographiques, économiques, sociaux, culturels, politiques et humanitaires. Elle se déploie par la mise en place d'un réseau québécois de recrutement et de sélection et par une réglementation québécoise qui reflète les objectifs de sa politique.

Si l'implication gouvernementale du Québec est récente, si les prises de conscience des institutions québécoises sont encore plus récentes et si le rapprochement avec l'ensemble de la population du Québec est à peine amorcé, l'immigration n'en est pas moins un phénomène qui a des racines québécoises profondes et historiques. C'est d'ailleurs pourquoi le Québec doit se préoccuper des nécessaires rattrapages à effectuer auprès des immigrants de souche plus lointaine et auprès des communautés culturelles issues des différentes vagues antérieures qui ont marqué dès le XIX^{e} l'évolution et la composition de la population québécoise.

Comment, en effet, ne pas signaler les vagues successives d'immigration du XIX^{e} siècle formées majoritairement de Britanniques: Anglais, Irlandais et Écossais. Ainsi, en 1901, la population québécoise est composée à 80 % de personnes se déclarant d'origine française mais aussi de 18 % de personnes se réclamant d'une origine britannique.

À la faveur du peuplement et de la colonisation des Prairies, la première décennie du XX^{e} siècle (1901-1911) marque un sommet sur le plan des entrées internationales au Canada qui totalisent plus de 1,75 million d'immigrants dont quelque 14 %, soit 245 000 personnes, manifestent à l'admission le Québec comme destination initiale. Cependant, au recensement de 1911, le Québec n'en dénombre guère plus du quart et le Canada un peu plus de la moitié des admissions enregistrées; c'est donc dire que, après un bref séjour, une grande partie de ces immigrants ont gagné les États-Unis et dans le cas du Québec une

part non négligeable a poursuivi sa route vers l'Ontario et les provinces plus à l'Ouest.

Au Québec, dès cette époque, les immigrants s'installent majoritairement à Montréal comme d'ailleurs le font de plus en plus les Québécois. En effet, si 12 % de la population québécoise vit sur l'île de Montréal en 1871, ce poids atteint déjà 22 % en 1901 et augmentera à 31 % en 1931. Déjà le caractère cosmopolite de Montréal se façonne et en 1931 le poids relatif des personnes d'origines autres se situe à 14 % alors que les personnes d'origine britannique en composent 26 % et les personnes d'origine française 60 %.

L'immigration internationale a été moins importante au cours de la grande dépression économique mais le mouvement a rapidement repris de l'ampleur au détour de la Seconde Guerre mondiale. Comment ne pas souligner les arrivées importantes de la communauté juive et italienne et comment ne pas observer que la diversification selon l'origine ethnique s'est amorcée dès les années 50 avec les vagues importantes de l'immigration en provenance de l'Europe du Sud et en particulier de l'Italie, mais aussi de la Grèce et du Portugal. Si bien qu'en 1961, la population québécoise selon l'origine ethnique s'est déjà sensiblement diversifiée avec 81 % de la population d'origine française, 11 % d'origine britannique et déjà 9 % déclarant une origine autre. Cette diversification des origines s'est poursuivie et, lors du dernier recensement en 1986, c'est 78 % de la population québécoise qui se reconnaît d'origine française, 6 % d'origine

britannique, 10 % d'une autre origine et 6 % se déclare d'origines multiples.

Ainsi, selon les données sur l'origine ethnique aux divers recensements, le poids des personnes d'origine française a peu varié depuis le début du siècle mais les racines pluriethniques du Québec s'observent depuis longtemps dans la composition de la population québécoise. De plus, la diversification d s origines n'est pas non plus un phénomène nouveau, elle s'est amorcée dès l'après-guerre.

D'ailleurs, l'examen des données sur la population immigrée résidant au Québec en 1986, c'est-à-dire les personnes nées à l'étranger regroupant 8 % de la population québécoise, indique que la majorité, près de 60 %, s'est établie sur le territoire québécois avant 1971 et qu'en fait les périodes récentes représentent des parts relativement faibles de l'ensemble de la population immigrée québécoise: 27 % a été admise entre 1971 et 1980, période au cours de laquelle le Québec a mis graduellement en place des mesures visant à promouvoir l'usage du français au Québec, et finalement 14 % a été accueillie entre 1981 et 1986, période correspondant à l'implication active du gouvernement du Québec avec l'entrée en vigueur en 1979 de l'entente administrative qui lui conféra d'importants pouvoirs en matière de sélection.

Le présent document a pour objectif de commenter l'évolution et les caractéristiques du mouvement d'immigration à partir des données administratives sur les admissions annuelles enregistrées sur les visas

d'immigration. Ces données permettent de tracer un portrait sommaire de l'orientation de la politique d'immigration quant au volume d'immigration admis au fil des ans et à ses principales composantes; elles renseignent, en outre, sur certaines caractéristiques démographiques des immigrants à l'admission et sur leurs attributs socio-économiques tels que déclarés lors de l'examen de leur demande d'immigration. Elles doivent en conséquence être mises en perspective et ne pas servir comme instrument de mesure de l'importance de l'immigration sur le territoire québécois (mortalité et nouveaux départs) et ne peuvent pas non plus permettre un diagnostic de suivi quant au succès de l'établissement.

Ces données permettent essentiellement de refléter l'effort d'accueil consenti et de rendre compte des principes et des choix qui ont guidé la politique d'immigration quant à ses orientations de sélection et de recrutement. La disponibilité des données ainsi que les modifications à la législation et à la réglementation empêchent des analyses continues et systématiques concernant tous les aspects du mouvement d'immigration: volume, composantes et caractéristiques. Le texte présente donc trois sections qui examinent sur des horizons différents de temps trois problématiques.

La première section présente sommairement l'évolution des volumes d'immigration de l'après-guerre à aujourd'hui permettant ainsi de souligner que l'immigration n'a pas été un phénomène régulier et stable mais plutôt un mouvement ponctué d'événements internationaux et assez étroitement relié à l'évolution de la situation économique.

Mais, indépendamment des orientations de la politique de la société d'accueil, l'immigration obéit aussi à des facteurs externes et internes qui régissent les mouvements de population à travers le monde et influencent les motivations individuelles de migrer.

La deuxième section permettra d'illustrer la diversification du mouvement d'immigration alors qu'à la fin des années 60 toutes les traces et les vestiges de discrimination quant à la race ou à la provenance sont abolies dans la politique d'immigration du Canada. Le Québec a d'entrée de jeu adhéré à ce principe de non-discrimination. Il a donc mis en place, avec l'application de l'entente administrative en matière d'immigration, une sélection québécoise d'application universelle et non discriminatoire en regard de la race, de la couleur, de l'origine ethnique ou nationale, de la religion ou du sexe. Pour rendre compte de ce tournant stratégique depuis la fin des années 60, les caractéristiques du mouvement d'immigration seront examinées selon les continents de provenance des immigrants, les principaux pays d'immigration et les caractéristiques linguistiques à l'admission.

La troisième section s'attardera plus spécifiquement sur l'immigration des années 80; c'est l'occasion de tracer le portrait détaillé d'une immigration québécoise non discriminatoire, humanitaire, familiale et sélective. Cette période est caractérisée au cours de la première moitié de la décennie par une sélection fortement restrictive en raison de la sévère récession économique et un marché du travail fortement déstabilisé par cette dernière et encore taxé par la croissance importante des nouveaux arrivants, jeunes et femmes, qui ont

beaucoup de difficulté à obtenir un emploi à temps plein et stable. La deuxième partie de la décennie est l'expression d'un important tournant de la sélection québécoise qui reconnaît l'apport à la société québécoise et la contribution nécessaire de l'immigration à son développement.

1. Les orientations données à la politique d'immigration et l'évolution des volumes d'immigration de l'après-guerre à aujourd'hui

Depuis la Seconde Guerre mondiale, de 1946 à 1989, le Québec a admis sur son territoire plus d'un million de personnes (1 117 212 immigrants) dans le cadre des admissions du programme d'immigration internationale (visas donnant le droit à la résidence permanente au Canada). Ces entrées internationales représentent 18,7 % du mouvement enregistré au Canada au cours de la période et constituent des volumes annuels moyens d'environ 25 400 immigrants.

Il faut rappeler que l'évolution des volumes accueillis et de ses composantes a été largement tributaire de l'orientation de la politique canadienne d'immigration, car le Québec a été absent de ce domaine d'intervention jusqu'à la fin des années 60 et n'a acquis des pouvoirs prépondérants de sélection qu'à partir de la fin des années 70.

Pour bien comprendre l'immigration québécoise, il faut donc connaître les lignes directrices qui ont marqué le développement de la politique canadienne, car elles ont été déterminantes pour l'évolution du mouvement québécois. C'est que les ressortissants étrangers venus s'établir au Québec au cours de cette période ont majoritairement d'abord fait le choix du Canada, ils ont reçu un counseling en regard de la société canadienne dans son ensemble et ils ont répondu aux critères de sélection des dispositions législatives fédérales.

Graphique 1
Immigration au Québec et au Canada
1946–1989

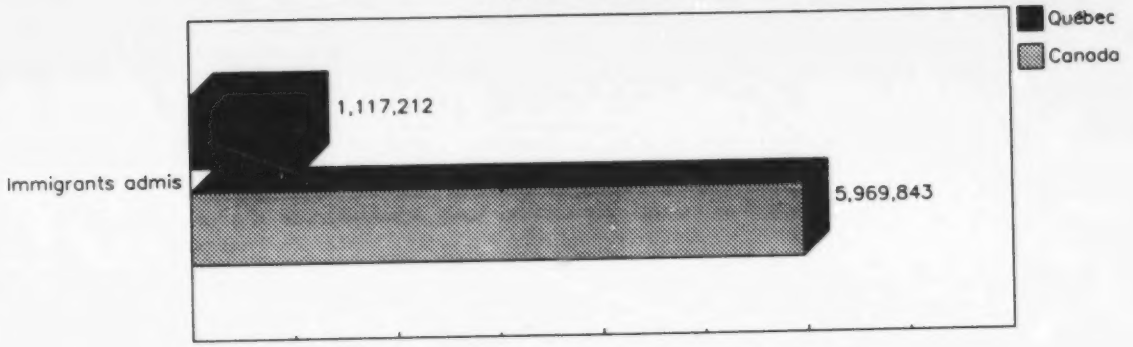

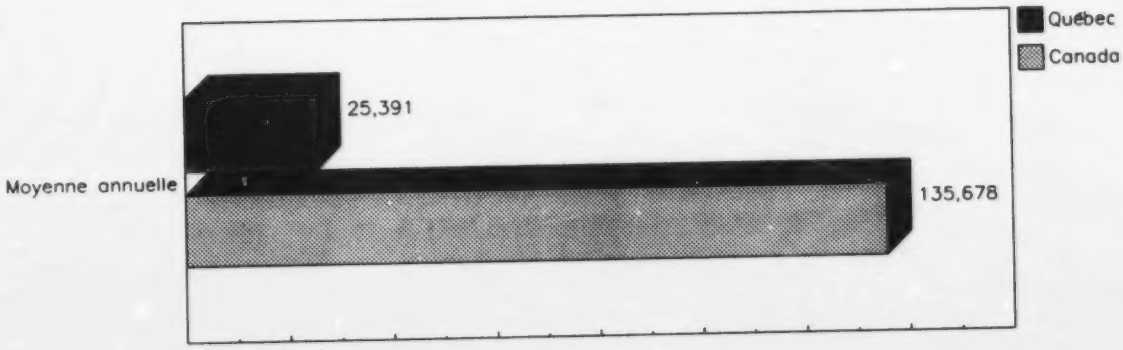

Graphique 2
Immigrants admis au Québec et au Canada
1946–1989

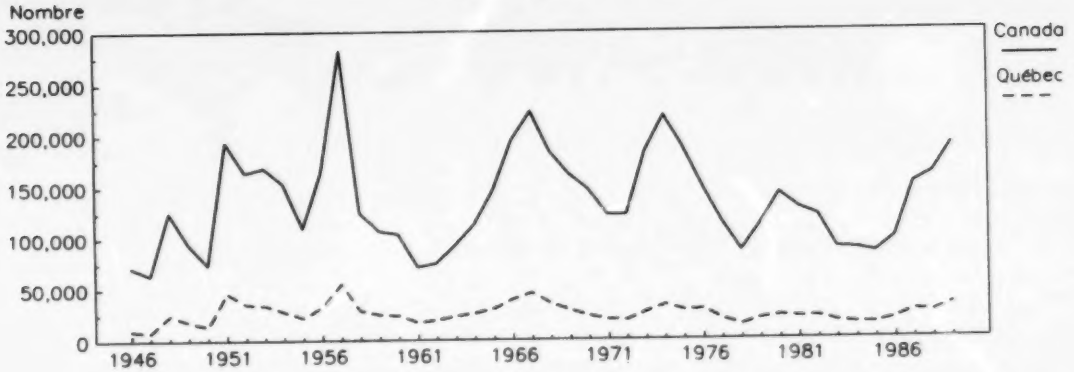

Immigrants admis au Québec
1946–1989

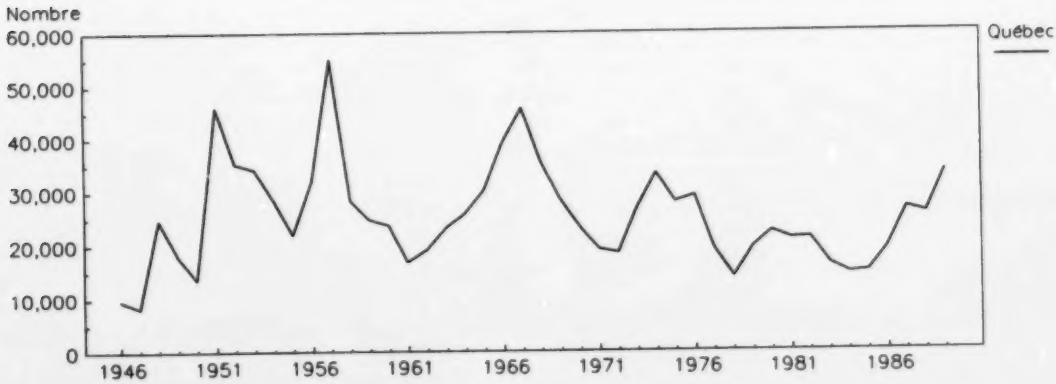

Poids de l'immigration québécoise au Canada
1946–1989

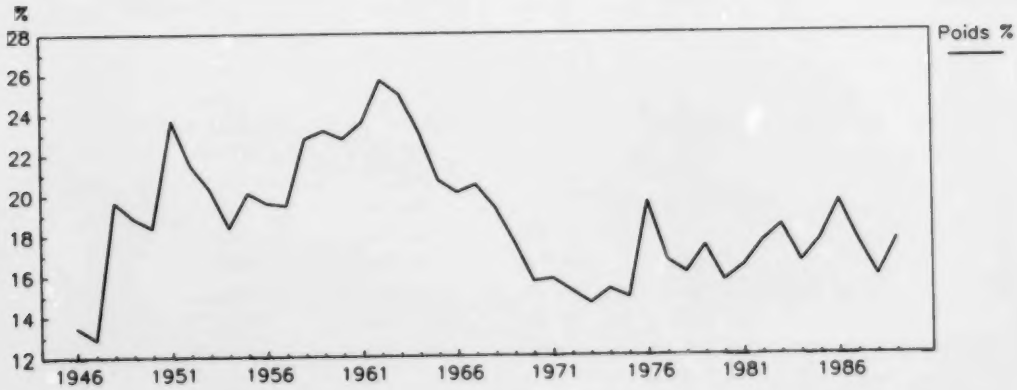

Tableau 1
Immigrants admis au Québec et au Canada, 1946-1989*

Année	Québec	Canada	% au Québec
1946	9 712	71 719	13,5
1947	8 272	64 127	12,9
1948	24 687	125 414	19,7
1949	18 005	95 217	18,9
1950	13 575	73 912	18,4
1951	46 033	194 391	23,7
1952	35 318	164 498	21,5
1953	34 294	168 868	20,3
1954	28 419	154 227	18,4
1955	22 117	109 946	20,1
1956	32 284	164 857	19,6
1957	55 073	282 164	19,5
1958	28 443	124 851	22,8
1959	24 816	106 928	23,2
1960	23 774	104 111	22,8
1961	16 920	71 689	23,6
1962	19 132	74 586	25,7
1963	23 264	93 151	25,0
1964	25 973	112 606	23,1
1965	30 346	146 758	20,7
1966	39 198	194 743	20,1
1967	45 717	222 876	20,5
1968	35 506	183 974	19,3
1969	28 477	161 531	17,6
1970	23 228	147 713	15,7
1971	19 221	121 900	15,8
1972	18 583	122 006	15,2
1973	26 871	184 200	14,6
1974	33 458	218 465	15,3
1975	28 042	187 881	14,9
1976	29 282	149 429	19,6
1977	19 248	114 914	16,7
1978	13 899	86 313	16,1
1979	19 522	112 096	17,4
1980	22 538	143 117	15,7
1981	21 063	128 618	16,4
1982	21 331	121 147	17,6
1983	16 374	89 157	18,4
1984	14 641	88 239	16,6
1985	14 884	84 302	17,7
1986	19 459	99 219	19,6
1987	26 822	152 098	17,6
1988	25 789	161 929	15,9
1989*	33 602	189 956	17,7
1946-1989*	1 117 212	5 969 843	18,7

*Données préliminaires pour 1989.
Source: C.E.I.C. et M.C.C.I.

1.1 Les années 50: les besoins d'une industrialisation rapide

Au lendemain de la guerre, le mouvement d'immigration est demeuré assez faible de 1946 à 1951 en raison surtout de la rareté des bateaux pour effectuer le transport des immigrants; il faudra attendre le début des années 50 , de 1951 à 1953, pour que se concrétise l'accueil des immigrants relié au rapatriement des personnes déplacées ayant besoin de réétablissement à la suite de la fin du conflit. Le contexte de l'après-guerre était l'occasion de faire le point sur les orientations que voulait se donner le Canada en matière d'immigration. Dans un discours à la Chambre des Communes en 1947, Mackenzie King fit le point sur la question en réitérant l'importance de l'immigration pour peupler le Canada et contribuer à sa prospérité économique, mais il maintenait les orientations restrictives quant à l'entrée selon la provenance, car l'arrivée massive de certains groupes «changerait la composition fondamentale de la population canadienne». C'est dans ce sens que fut reformulée la Loi sur l'immigration en 1952. Un statut préférentiel est donc maintenu aux Britanniques et aux Américains auxquels s'ajoutent les Irlandais et les Français. De plus, on continue de limiter sévèrement toutes les candidatures d'origine non européenne.

Au cours des années 50 même si la politique préférentielle est maintenue, le mouvement d'immigration d'origine européenne se diversifie grandement quant à la provenance des immigrants à la

suite d'abord du rapatriement des personnes déplacées, (1951 et 1952), des effets du soulèvement en Hongrie (1956 et 1957) et surtout des difficultés économiques de l'Europe méridionale qui poussent à l'émigration nombre d'Italiens, de Grecs et de Portugais. D'ailleurs, le gouvernement canadien encourage ces mouvements en subventionnant le transport des immigrants et en octroyant des prêts d'indemnités de passage. C'est que le Canada connaît une période de forte croissance économique dans la foulée d'une industrialisation rapide où les besoins de main-d'oeuvre sont pressants.

Les années 50 pour le Québec ont signifié des admissions annuelles moyennes de plus de 33 000 personnes, le volume moyen le plus élevé de toute la période de l'après-guerre; en fait, les admissions à destination du Québec ont, au cours de cette décennie, représenté 21 % du mouvement canadien. Le Québec des années 50 confirmait son industrialisation dans les secteurs dits traditionnels et ses besoins de travailleurs étaient importants, car ces secteurs exigent une main-d'oeuvre abondante.

1.2 Les années 60: une régularisation en fonction des besoins économiques

Avec le début des années 60, le mouvement d'immigration est à la baisse en raison de l'essoufflement de la situation économique canadienne. C'est l'illustration de la pratique du «robinet ouvert, robinet fermé» en fonction de la situation écono-

mique conjoncturelle. D'ailleurs, le Règlement de 1962 viendra confirmer cette liaison étroite en préconisant une sélection dont la nature est de plus en plus économique avec des critères liés à l'instruction, à la formation professionnelle et à la compétence pour occuper un emploi: on voulait régulariser les entrées en fonction des besoins de main-d'oeuvre.

Le gouvernement canadien donna mandat en 1964 à un Comité d'étude d'analyser cet aspect de la politique d'immigration. Le Livre blanc sur l'immigration en 1966 concluait: «Le Canada aura besoin dans un avenir prévisible d'autant d'immigrants compétents qu'il pourra en attirer.» Dans cette foulée fut créé le ministère de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration. La politique canadienne d'immigration devenait à toute fin pratique une politique économique dont l'orientation était étroitement liée aux fluctuations de l'activité économique pour assurer un apport de main-d'oeuvre qualifiée, en demande et complémentaire à la main-d'oeuvre disponible sur place. Dans le cadre de la politique canadienne de main-d'oeuvre, on voulait que l'immigration facilite l'adaptation rapide de l'offre et de la demande à court terme sur les plans quantitatifs, qualitatifs, sectoriels et professionnels.

Mais les années 60 sont aussi et surtout celles d'une évolution fondamentale où les pratiques canadiennes d'immigration se débarrasseront de leurs caractéristiques préférentielles quant à la provenance; d'abord, en élargissant en 1962 l'application des critères à tous les immigrants non parrainés, puis en 1968 en

définissant une grille de sélection d'application universelle composée de critères objectifs et non discriminatoires quant à l'origine nationale, raciale ou ethnique visant à assurer une immigration sélective en fonction des besoins économiques et de la demande sur le marché du travail. Cette réglementation instaure aussi la possibilité de déposer une demande de résidence permanente tout en résidant de façon temporaire au Canada.

Au cours des années 60, le mouvement d'immigration est à la baisse au Québec et au Canada, surtout au début de la décennie, puis en 1967 l'incidence de l'Expo universelle tenue à Montréal produira une recrudescence ponctuelle et en 1968-1969 les réfugiés tchécoslovaques augmenteront les efforts d'accueil consentis. Le volume annuel moyen admis au Québec de quelque 28 800 personnes est en baisse de 13 % par rapport à la décennie précédente, mais le poids relatif du Québec se maintient à plus de 21 %.

1.3 Les années 70: une sélection en fonction des pénuries de main-d'oeuvre

Au début des années 70, le Canada confirmera une gestion de plus en plus serrée de son programme d'immigration selon une estimation pointue des pénuries de main-d'oeuvre à l'échelle pan-canadienne.

À cause de l'engorgement du système et de la liaison étroite que le Canada veut renforcer entre la sélection et la situation

économique, celui-ci mettra fin à la possibilité de demander sur place la résidence permanente ; pour résorber les cas en attente, il mettra sur pied un programme spécial d'examen des cas sur place, communément appelé l'opération «Mon Pays».

Le Canada entreprendra, en outre, une autre réflexion d'envergure sur l'orientation de sa politique dans le but d'y situer le rôle de l'immigration internationale dans les objectifs démographiques qu'il devrait se donner à long terme. Pour la première fois, les considérations démographiques ne se réfèrent plus à des objectifs de peuplement mais à des objectifs planifiés en regard de la situation démographique future en tenant compte de la qualité de vie et du mieux-être de la population. C'est que l'explosion démographique de l'après-guerre est maintenant chose du passé et que le taux de fécondité est désormais inférieur au taux de renouvellement des générations. Dans le contexte des années 70 où la problématique de la surpopulation mondiale est prépondérante et où l'économie internationale est secouée par les chocs pétroliers, l'inflation galopante et la croissance du chômage, on considère que l'immigration peut difficilement servir de palliatif efficace; en effet, pour influencer significativement les variables démographiques, il faudrait recourir à des volumes d'immigration bien au-delà des niveaux historiques et en contradiction avec les capacités d'absorption canadiennes. Il vaut mieux donc s'assurer que les niveaux d'immigration n'entraînent pas de modifications négatives d'ordre démographique dans un proche avenir et continuer de régulariser le mouvement d'immigration en fonction des besoins

dictés par la conjoncture économique canadienne. Des travaux de recherche importants et des consultations étendues précéderont la rédaction d'un Livre vert (1974), la sanction d'une nouvelle loi (1976) et la mise en vigueur d'une réglementation modifiée (1978) en matière d'immigration.

Cette nouvelle loi canadienne réaffirme l'objectif que l'immigration doit être étroitement liée aux considérations de prospérité économique pour tous les Canadiens et doit aussi ne pas nuire aux objectifs démographiques du Canada. Ainsi, cette loi prévoit qu'un rapport annuel sera déposé au Parlement «sur le nombre d'immigrants que le gouvernement canadien juge opportun d'admettre durant une période déterminée et la manière dont les considérations démographiques ont été prises en ligne de compte pour fixer ce nombre». Il doit pour ce faire «avoir consulté les provinces sur l'aspect régional des besoins démographiques et de la situation du marché du travail, ainsi que toutes les autres personnes, organisations et institutions qu'il juge appropriées».

C'est au cours des années 70 que le Québec voudra se définir comme intervenant actif en matière de recrutement et de sélection de son immigration. Cette démarche aura été amenée par son implication à la fin des années 60 sur le plan de l'intégration qui lui aura vite permis de constater l'importance d'enclencher dès l'étranger auprès du candidat à l'immigration le processus d'insertion par des activités d'information et de référence sur la situation de la société d'adoption et par une sélection qui tient compte

spécifiquement des besoins et des caractéristiques de la société d'accueil. De plus, ce meilleur arrimage était jugé nécessaire pour l'amélioration du taux de rétention des immigrants admis en favorisant un établissement permanent et réussi des immigrants se destinant en territoire québécois, alors que traditionnellement le Québec faisait piètre performance à cet égard comparativement au reste du Canada. C'est donc fort de ces considérations que le Québec a négocié avec le fédéral des entente successives lui permettant d'être sur le terrain pour mieux contrôler son immigration, d'abord en tant qu'informateur (1971), aviseur (1975) et finalement maître d'oeuvre de la sélection à l'étranger (1978). Ces ententes reflètent une reconnaissance que le Québec doit choisir lui-même ses immigrants en fonction de ses besoins démographiques, économiques et socio-culturels pour assurer son développement comme société distincte en Amérique du Nord. Les assises d'une intervention québécoise seront donc en place pour le début des années 80.

Au cours des années 70 se poursuit la baisse du mouvement d'immigration; le Québec accueille en moyenne 23 000 immigrants annuellement, soit 20 % de moins qu'au cours des années 60; de plus, sa part de l'immigration canadienne diminue à 16 %. Il ne faut pas s'en surprendre mais plutôt se rappeler que la situation économique du Québec dans l'ensemble du Canada est en perte de vitesse, que les chocs pétroliers ont durement bouleversé la structure économique du Québec et que la situation du marché du travail québécois s'est détériorée tout au cours de la décennie

tant à cause des restructurations nécessaires que des arrivées importantes et soutenues des nouveaux travailleurs (jeunes et femmes). L'économie québécoise était en pleine et difficile mutation et avait peine à absorber les nouveaux arrivants. De plus, les critères de sélection de l'immigration étaient pan-canadiens, reflétant les pénuries des régions canadiennes à forte croissance; ces besoins correspondaient bien mal à ceux du Québec.

Il faut souligner que les années 70 ont, en outre, été ponctuées par des événements internationaux et des programmes spéciaux qui ont grandement influencé la composition de l'immigration. Il convient de les rappeler et d'en tenir compte lorsque l'on tente des diagnostics sur l'établissement et l'intégration des arrivées au cours de cette période. Toute la décennie en a été marquée: mentionnons, notamment, l'Opération «Mon Pays» qui a permis la régularisation de 5 000 personnes entre 1973 et 1976 pour les personnes sans statut de résident permanent après l'abrogation de l'admissibilité sur place des demandes, l'accueil de réfugiés tibétains en 1971, de réfugiés asiatiques d'Ouganda en 1972 et 1973, la mise en place du programme spécial pour les Chiliens à la fin de 1973 et la première vague des réfugiés indochinois de la mer en 1975 et 1976 ainsi que la seconde vague qui a débuté en 1979.

1.4 Les années 80: après la crise économique, l'apparition d'objectifs démographiques

Les années 80 sont celles de la mise en oeuvre d'une action distincte et spécifique du Québec en matière d'immigration. Il définit sa politique d'immigration en développant ses instruments d'intervention: la conception d'un exercice concerté de détermination de ses niveaux d'immigration et de ses composantes; le déploiement de son réseau de sélection à l'étranger; la conception et l'application de ses propres critères de sélection; la mise en oeuvre de ses activités de recrutement, d'information et de référence; et, finalement, la mise en place de mécanismes de coordination et d'application avec le gouvernement fédéral. Cette politique réaffirme l'application universelle d'une sélection répondant à ses objectifs démographiques, économiques et socio-culturels et d'une sélection respectueuse des traditions humanitaires, sociales et familiales du Québec. Ainsi, les actions du Québec en immigration tiennent compte de façon spécifique du développement de la société québécoise et reflètent les volontés particulières d'intervention sur le flux d'immigration en fonction de ses capacités d'accueil.

En conséquence, bien que, d'entrée de jeu, le Québec ait affirmé que les niveaux souhaitables d'immigration dussent appuyer ses objectifs démographiques à long terme, il a aussi voulu lier sa politique à une analyse intégrée des capacités d'accueil du Québec. Le début des années 80, marqué par la sévère crise économique qui

venait exacerber un marché du travail déjà incapable d'intégrer tous ses nouveaux arrivants, aura donc forcé une politique d'immigration québécoise restrictive jusqu'en 1986; c'est ainsi qu'entre 1981 et 1985, le Québec a accueilli moins de 18 000 immigrants par année. Il s'agissait, de fait, de volumes planchers permettant le respect des principes de réunification familiale et de tradition humanitaire du Québec (poursuite de l'accueil des réfugiés indochinois et régularisation des Haïtiens en situation illégale entre 1981 et 1983).

Ce n'est qu'à partir de 1986 que le Québec a résolument mis en oeuvre une orientation d'ouverture pour refléter prioritairement les objectifs démographiques poursuivis par sa politique d'immigration. Ce tournant correspondait aussi à de nouvelle marges de manoeuvres économiques dues à une meilleure performance de l'économie québécoise et au ralentissement de la croissance de la population active. De même, on se donne des objectifs fermes d'appuyer les efforts d'accueil par des interventions accrues et soutenues visant la francisation (enfants et adultes) et par des activités de sensibilisation et de rapprochement avec la société québécoise francophone de façon à baser l'ouverture des capacités d'accueil sur l'établissement de consensus sociaux.

Au cours des quatre dernières années, les volumes d'immigration du Québec ont donc progressé significativement; certes la régularisation administrative des revendicateurs du statut de réfugié explique en partie cette hausse (quelque 7 400 personnes

entre 19?o et 1988), mais la majeure partie de la progression des volumes d'immigration est due aux nombres plus élevés des admissions annuelles de candidats à l'immigration de la catégorie des indépendants. C'est donc l'immigration sélectionnée par le Québec qui est maintenant le moteur de l'immigration au Québec: une sélection québécoise qui favorise les candidats connaissant le français et qui accorde une priorité aux candidats dont le potentiel d'adaptabilité professionnelle et d'entrepreneurship assure le maximum de retombées économiques pour le développement du Québec. Depuis 1986, le Québec a accueilli environ 26 500 immigrants annuellement; il s'agit donc d'une progression fort importante par rapport aux seuils faibles du début de la décennie. De fait, en 1989, les admissions ont atteint plus de 33 600 immigrants, le volume le plus élevé depuis les 20 dernières années.

Ainsi, si tout au cours de la période d'après-guerre, les tendances lourdes du mouvement d'immigration indiquent des intentions d'accueil sensiblement à la baisse avec une volatilité accrue en regard des mouvements internationaux de population et une régularisation très étroitement liée aux fluctuations économiques conjoncturelles, il semble bien qu'un nouveau tournant s'est manifesté au cours des dernières années. Une nouvelle orientation d'ouverture s'est concrétisée; ce tournant, le Québec l'a pris résolument, car il détient un meilleur contrôle de son mouvement d'immigration et il définit des objectifs renouvelés en fonction de

Graphique 3
Évolution de l'immigration au Québec
1946–1989

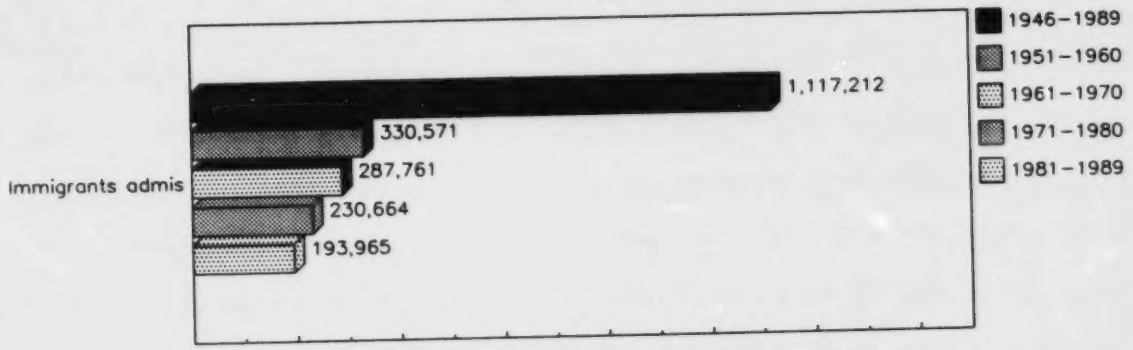

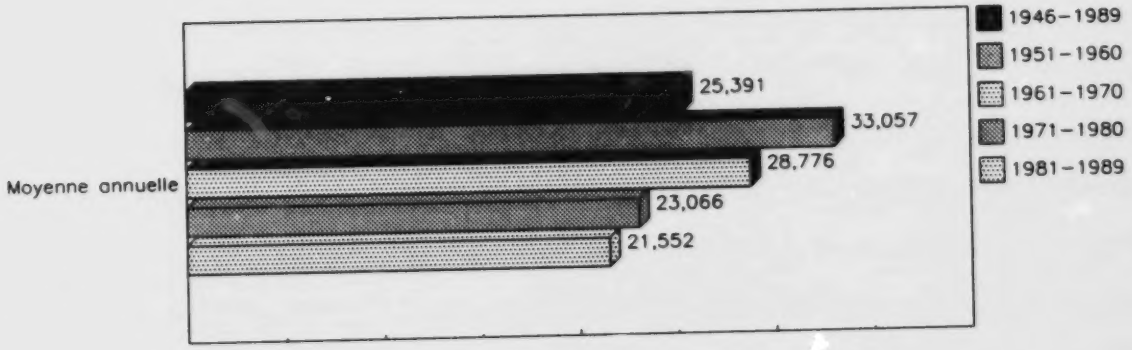

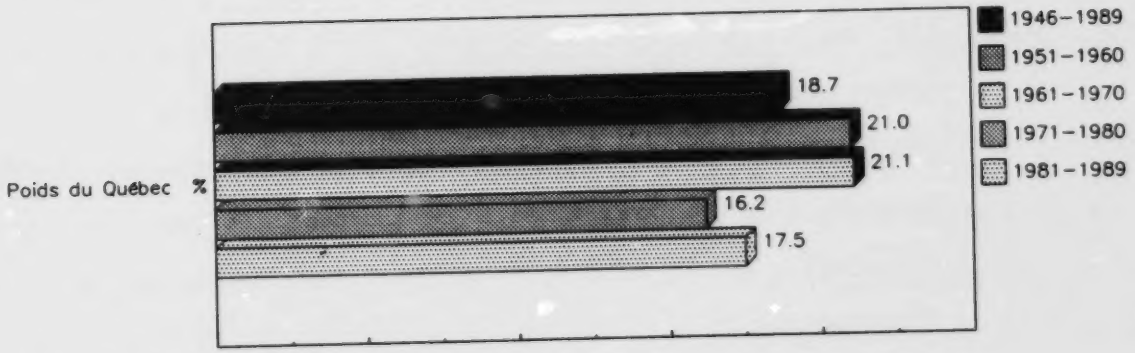

Tableau 2
Immigrants admis au Québec et au Canada, par période, 1946-1989*

Période	Québec	Canada	% au Québec
1946-1950	74 251	430 389	17,3
Moyenne annuelle	14 850	86 078	
1951-1955	166 181	791 930	21,0
Moyenne annuelle	33 236	158 386	
1956-1960	164 390	782 911	21,0
Moyenne annuelle	32 878	156 582	
1961-1965	115 635	498 790	23,2
Moyenne annuelle	23 127	99 758	
1966-1970	172 126	910 837	18,9
Moyenne annuelle	34 425	182 167	
1971-1975	126 175	834 452	15,1
Moyenne annuelle	25 235	166 890	
1976-1980	104 489	605 869	17,2
Moyenne annuelle	20 898	121 174	
1981-1985	88 293	511 463	17,3
Moyenne annuelle	17 659	102 293	
1986-1989*	105 672	603 202	17,5
Moyenne annuelle	26 418	150 801	
1946-1989*	1 117 212	5 969 843	18,7
Moyenne annuelle	25 391	135 678	

*Données préliminaires pour 1989.
Source: C.E.I.C. et M.C.C.I.

ses besoins: l'immigration est désormais associée à son développement.

2. La diversification du mouvement d'immigration: une immigration qui n'est plus discriminatoire quant à la provenance

2.1 Une ouverture sur le monde

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la planète s'est en quelque sorte rapetissée dans la foulée d'un rapprochement entre les humains de toute provenance. C'est l'établissement de relations internationales politiques et autres visant la collaboration et la prise de conscience d'une responsabilité internationale avec la création d'organismes à vocation internationale dans bon nombre de domaines, notamment, pour la promotion de la paix dans le monde, la reconnaissance des droits, l'appui au développement et l'harmonisation des politiques.

C'est une internationalisation et une régularisation des échanges économiques à travers le monde qui construit graduellement une mondialisation de plus en plus concertée de l'économie par des négociations tenant compte des avantages comparés mais aussi des questions d'équité. C'est l'amélioration des moyens de transport et la circulation mondiale des informations à contenu international par des reportages sur la nouvelle mais aussi sur

les diagnostics et les problématiques spécifiques dans les médias écrits et télévisés permettant ainsi une conscientisation à l'échelle de la planète. C'est la déclaration des droits et l'homme qui reconnaît l'égalité de tous les êtres humains. De plus en plus, au-delà des territoires nationaux, on assiste à une mondialisation de la population sur la base de la reconnaissance des valeurs fondamentales de la race humaine.

Dans cette perspective, les migrations ont évolué en fonction de ces nouvelles tendances d'internationalisation; elles sont moins liées à des phénomènes de colonisation, d'impérialisme ou de peuplement. De plus, les motivations individuelles sont grandement influencées par les images internationales des différents pays d'accueil. C'est ainsi que les politiques d'immigration ont répondu à ces transformations mondiales, car, si l'immigration demeure un privilège accordé par un pays souverain, l'émigration est un droit; les différents états ont dû revoir à la lumière de ces transformations les principes qui guident le contrôle et la gestion des efforts d'accueil consentis. Cette mouvance des politiques s'appuie sur les consensus nationaux mais les réponses doivent s'harmoniser aux facteurs internationaux en cause, sinon le migrant malgré lui n'a d'autre choix que de contourner les processus administratifs mis en place.

La diversification de la provenance du mouvement d'immigration au Canada et au Québec s'explique par ces transformations profondes; l'ajustement des politiques aura donc permis de

préserver les traditions d'accueil canadiennes et québécoises grâce à la reconnaissance des droits et des valeurs fondamentales auxquels le XX^{e} siècle a convié tous les États souverains. Le privilège que constitue le droit à l'établissement en territoire canadien et québécois ne comporte donc plus les interdictions explicites et les directives préférentielles selon la race ou la provenance; il s'agit d'une étape importante dans le cheminement vers une société moderne, industrielle et démocratique. En élaborant une politique de sélection en fonction de critères économiques, cela permettait d'associer l'immigration au développement et à la prospérité de la société en tenant compte des capacités d'accueil et des chances individuelles d'établissement.

Plus récemment, l'orientation de la politique cherche à lier davantage la détermination et la planification des intentions d'accueil à des problématiques de développement à long terme de la société en reconnaissant prioritairement la contribution nécessaire de l'immigration au maintien d'un dynamisme démographique ébranlé par la faiblesse des taux de fécondité qui n'assurent plus depuis un certain temps déjà le renouvellement des générations.

2.2 Une diversification et une multiplication

Entre 1946 et 1961, les 10 principales origines ethniques des immigrants admis au Québec représentaient 83 % du mouvement d'immigration; au-delà des trois quarts provenaient du continent européen. On trouve au premier rang les immigrants d'origine

Tableau 3
Immigrants admis au Québec, selon les 10 principales origines ethniques, 1946-1961

Rang	Origine ethnique	Nombre	%
1	Italienne	77 497	18,4
2	Britannique	75 815	18,0
3	Allemande et autrichienne	47 834	11,4
4	Française	32 001	7,6
5	Juive	28 495	6,8
6	Américaine*	25 582	6,1
7	Grecque	19 579	4,7
8	Polonaise	18 384	4,4
9	Hongroise	13 608	3,2
10	Néerlandaise	9 419	2,2
Total, 10 principales origines		348 214	82,7
Autres origines		72 640	17,3
Total, toutes les origines		420 854	100,0

*En provenance des États-Unis, peu importe l'origine ethnique.
Source: Fichiers fédéraux.

Immigrants admis au Québec, selon les 10 principaux pays de dernière résidence, 1962-1969

Rang	Pays de dernière résidence	Nombre	%
1	Italie	39 261	15,9
2	France	36 041	14,6
3	Royaume-Uni	30 629	12,4
4	Grèce	19 699	8,0
5	États-Unis	17 492	7,1
6	Antilles	12 115	4,9
7	Égypte	9 691	3,9
8	Portugal	9 447	3,8
9	Allemagne	9 324	3,8
10	Suisse	7 653	3,1
Total, 10 principaux pays		191 352	77,4
Autres pays		55 989	22,6
Total, tous les pays		247 341	100,0

Source: Fichiers fédéraux.

Immigrants admis au Québec, selon les 10 principaux pays de naissance, 1970-1979

Rang	Pays de naissance	Nombre	%
1	Haïti	21 509	9,3
2	États-Unis	19 165	8,3
3	France	16 366	7,1
4	Royaume-Uni	13 518	5,8
5	Portugal	12 366	5,3
6	Grèce	11 963	5,2
7	Italie	10 685	4,6
8	Vietnam	9 662	4,2
9	Inde	6 999	3,0
10	Liban	6 575	2,8
Total, 10 principaux pays		128 808	55,7
Autres pays		102 546	44,3
Total, tous les pays		231 354	100,0

Immigrants admis au Québec, selon les 10 principaux pays de naissance, 1980-1989*

Rang	Pays de naissance	Nombre	%
1	Haïti	21 530	9,9
2	Vietnam	15 067	7,0
3	Liban	12 451	5,8
4	France	11 179	5,2
5	Kampuchea	7 157	3,3
6	Pologne	6 365	2,9
7	États-Unis	6 300	2,9
8	Inde	6 023	2,8
9	Portugal	5 968	2,8
10	Maroc	5 684	2,6
Total, 10 principaux pays		97 724	45,1
Autres pays		118 779	54,9
Total, tous les pays		216 503	100,0

*Données préliminaires pour 1989.

italienne (77 500 personnes) et au second rang les personnes d'origine britannique (75 800 personnes); à eux seuls, c'est plus de 36 % de l'immigration de cette période. Dans l'ordre, mentionnons l'immigration d'origine allemande et autrichienne au troisième rang avec 47 800 personnes, l'immigration d'origine française au quatrième rang avec 32 000 personnes et l'immigration juive regroupant 28 500 personnes.

Entre 1962 et 1969, la diversification se renforce au sein des origines européennes et s'amorce même au-delà de celles-ci; les 10 principaux pays de dernière résidence représentent encore la très forte majorité de l'immigration regroupant 77 % du mouvement. Aux cinq premiers rangs, on trouve l'Italie (16 %), la France (15 %), le Royaume-Uni (12 %), la Grèce (8 %), les États-Unis (7 %), mais aussi les Antilles (5 %) et l'Égypte (4 %).

Les années 70 constituent celles d'une diversification effective en fonction de pays de provenance et d'une moins forte concentration des origines. En effet, les 10 principaux pays de naissance ne représentent plus que 56 % de l'ensemble du mouvement. Les pays aux cinq premiers rangs regroupent des parts relatives beaucoup moins importantes: Haïti (9 %), États-Unis (8 %), France (7 %), Royaume-Uni (6 %) et Portugal (5 %). De plus, des pays asiatiques font leur apparition comme sources principales du mouvement d'immigration: le Vietnam au huitième rang avec 4 %, l'Inde au neuvième rang avec 3 % et le Liban au dixième

rang avec 3 %. L'Italie se classe toujours au sein des principaux pays mais au septième rang avec 5 % du mouvement des années 70.

Au cours de la dernière décennie, cette diversification s'est poursuivie et accélérée: les 10 principaux pays de naissance ne constituent pas la majorité du mouvement des années 80 mais uniquement 45 %. L'Italie ne figure plus parmi les 10 principales provenances. Aux cinq premiers rangs, un seul pays de source européenne, la France, occupe le quatrième rang avec 5 % de l'immigration de la décennie; Haïti se maintient au premier rang avec 10 %, le Vietnam se hisse au deuxième rang avec 7 %, le Liban atteint le troisième rang avec 6 %, le Kampucha se classe au cinquième avec 3 %. Les autres pays du groupe des 10 représentent donc chacun moins de 3 % du mouvement; il s'agit de la Pologne, des États-Unis, de l'Inde, du Portugal et du Maroc.

Ainsi, entre 1968 et 1989, il y a eu un renversement significatif de l'immigration au Québec selon le continent de provenance. À la fin des années 60, l'Europe constituait plus de 60 % de l'immigration admise; à la fin des années 80, son poids relatif voisine 20 %. Par contre, le continent asiatique, d'où originaient à peine un peu plus de 10 % des immigrants accueillis à l'orée des années 70, compte pour près de la moitié de l'immigration à l'aube des années 90. Cette composition correspond évidemment davantage aux bassins potentiels de migration à travers le monde en l'absence de politique volontairement discriminante selon la provenance, l'origine nationale ou la race.

Graphique 4
Immigration au Québec, selon le continent de naissance (%), 1968–1989

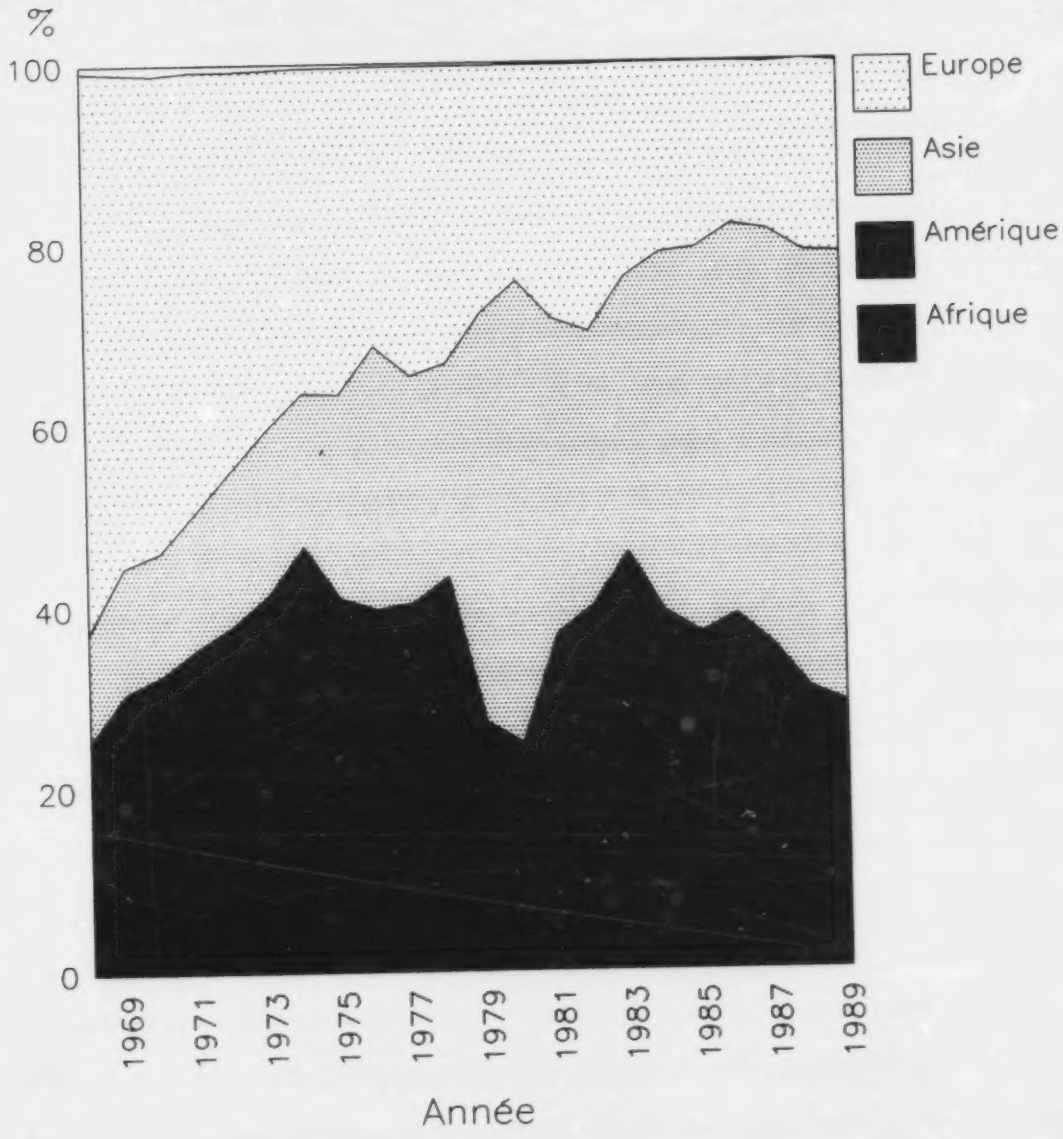

Graphique 5
Immigrants admis au Québec, selon le continent de naissance, 1968–1989

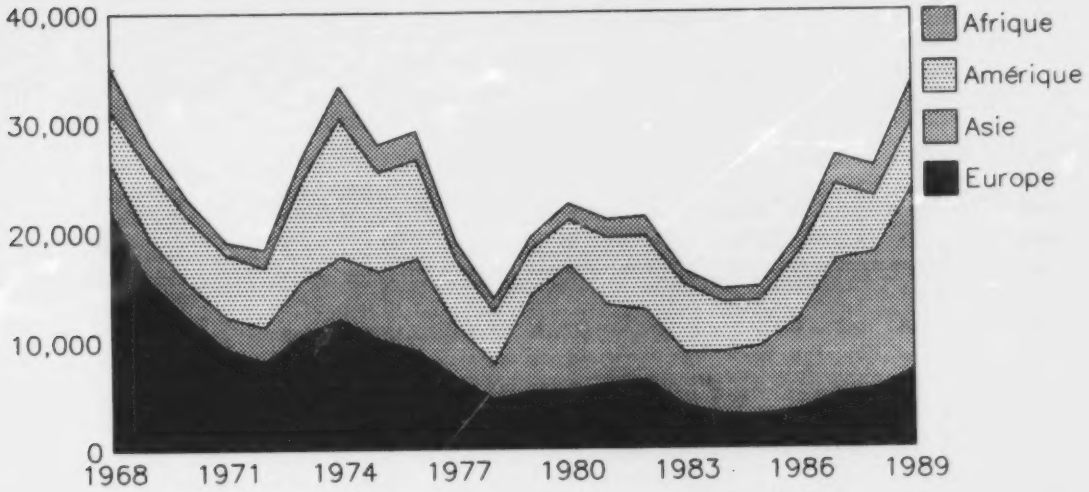

Immigrants admis au Québec, en provenance de l'Europe et de l'Asie
1968 –1989

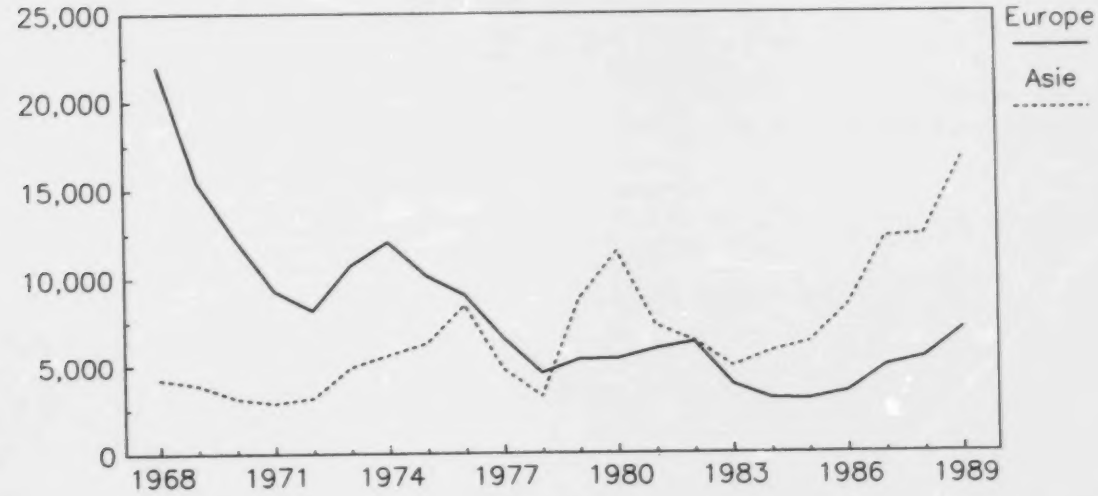

Tableau 4
Immigrants admis au Québec, selon le continent de naissance, 1968-1989*

Année	Afrique		Amérique		Asie		Europe		Océanie		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	(100 %)
1968	4 050	11,4	4 960	14,0	4 262	12,0	21 987	61,9	245	0,7	35 506
1969	2 349	8,2	6 414	22,5	3 952	13,9	15 525	54,5	237	0,8	28 477
1970	1 657	7,1	5 929	25,5	3 170	13,6	12 242	52,7	230	1,0	23 228
1971	1 163	6,1	5 676	29,5	2 900	15,1	9 340	48,6	141	0,7	19 221
1972	1 682	9,1	5 385	29,0	3 184	17,1	8 197	44,1	135	0,7	18 583
1973	2 075	7,7	9 068	33,7	4 902	18,2	10 693	39,8	133	0,5	26 871
1974	3 004	9,0	12 641	37,8	5 634	16,8	12 054	36,0	124	0,4	33 458
1975	2 560	9,1	8 941	31,9	6 272	22,4	10 159	36,2	110	0,4	28 042
1976	2 594	8,9	9 034	30,9	8 448	28,9	9 079	31,0	127	0,4	29 282
1977	1 728	9,0	6 037	31,4	4 810	25,0	6 600	34,3	73	0,4	19 248
1978	1 178	8,5	4 831	34,8	3 255	23,4	4 583	33,0	52	0,4	13 899
1979	1 209	6,2	4 099	21,0	8 813	45,1	5 353	27,4	48	0,2	19 522
1980	1 495	6,6	4 127	18,3	11 477	50,9	5 398	24,0	41	0,2	22 538
1981	1 648	7,8	6 123	29,1	7 284	34,6	5 960	28,3	48	0,2	21 063
1982	1 770	8,3	6 768	31,7	6 414	30,1	6 338	29,7	41	0,2	21 331
1983	1 320	8,1	6 191	37,8	4 942	30,2	3 901	23,8	20	0,1	16 374
1984	1 167	8,0	4 584	31,3	5 776	39,5	3 091	21,1	23	0,2	14 641
1985	1 290	8,7	4 194	28,2	6 305	42,4	3 063	20,6	32	0,2	14 884
1986	1 593	8,2	5 965	30,7	8 369	43,0	3 495	18,0	37	0,2	19 459
1987	2 663	9,9	6 897	25,7	12 260	45,7	4 960	18,5	42	0,2	26 822
1988	2 801	10,9	5 104	19,8	12 399	48,1	5 456	21,2	29	0,1	25 789
1989*	3 766	11,2	5 968	17,8	16 696	49,7	7 098	21,1	37	0,1	33 602
Total(1)	44 762	8,7	138 936	27,1	151 524	29,6	174 572	34,1	2 005	0,4	511 840

*Données préliminaires pour 1989.
(1)Information non disponible pour 41 immigrants.

Graphique 6
Immigrants admis au Québec, selon les 15 principaux pays de naissance

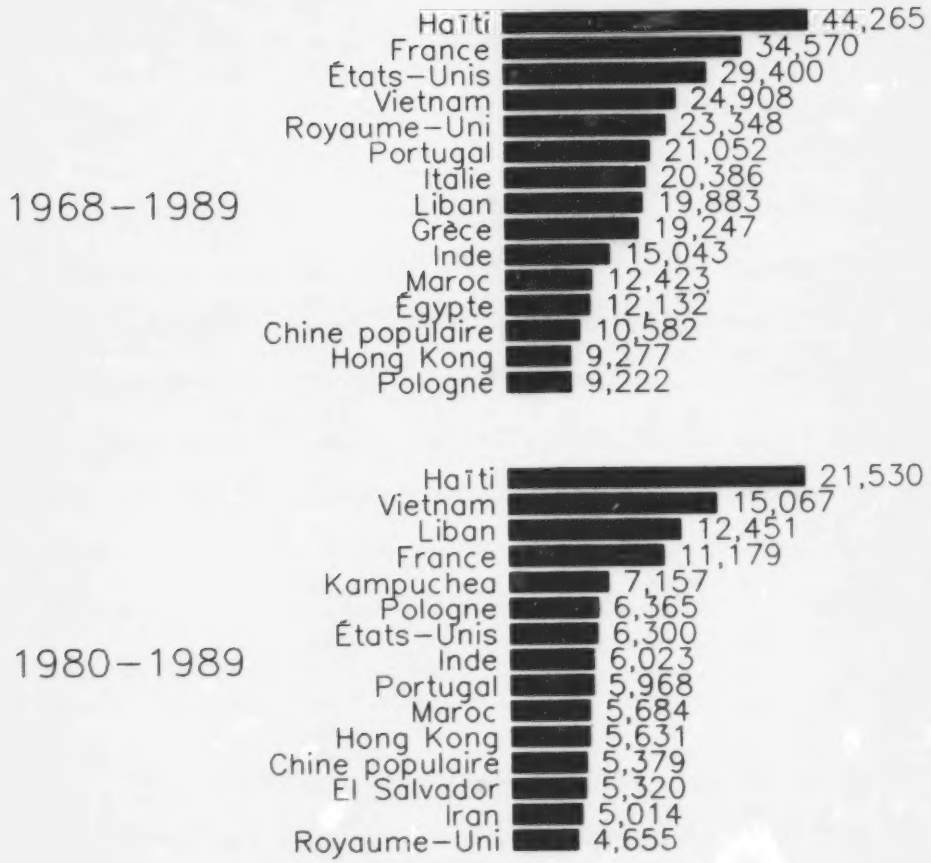

Tableau 5
Immigration au Québec, selon le pays de naissance, 1968-1989*

Rang	Pays de naissance	1968-1989* Nombre	%
1	Haïti	44 265	8,6
2	France	34 570	6,8
3	États-Unis	29 400	5,7
4	Vietnam	24 908	4,9
5	Royaume-Uni	23 348	4,6
6	Portugal	21 052	4,1
7	Italie	20 386	4,0
8	Liban	19 883	3,9
9	Grèce	19 247	3,8
10	Inde	15 043	2,9
11	Maroc	12 423	2,4
12	Égypte	12 132	2,4
13	Chine populaire	10 582	2,1
14	Hong Kong	9 277	1,8
15	Pologne	9 222	1,8
16	Philippines	8 889	1,7
17	Jamaïque	8 563	1,7
18	Kampuchea	8 253	1,6
19	Trinité et Tobago	7 303	1,4
20	Suisse	6 805	1,3
21	Chili	6 753	1,3
22	Syrie	6 644	1,3
23	Allemagne fédérale	6 138	1,2
24	El Salvador	5 915	1,2
25	Iran	5 914	1,2
26	Roumanie	5 706	1,1
27	Israël	5 664	1,1
28	Belgique	5 267	1,0
29	Turquie	4 996	1,0
30	Guyane	4 760	0,9
31	Laos	4 476	0,9
32	Espagne	4 291	0,8
33	Corée du Sud	4 092	0,8
34	Sri Lanka	4 063	0,8
35	Pakistan	4 010	0,8
Total, 35 principaux pays		424 240	82,9
Autres pays		87 600	17,1
Total, tous les pays		511 840	100,0

*Données préliminaires pour 1989.

Par ailleurs, le poids relatif du continent africain n'a guère changé au cours des 20 dernières années et oscille autour de 7 à 10 % des immigrants accueillis chaque année. Au cours des quatre dernières années, on note cependant une tendance à la hausse du mouvement en provenance de pays africains. Historiquement, les migrations africaines et les mouvements de population se faisaient principalement à l'intérieur du continent africain; les tendances actuelles indiquent une tendance accrue vers des migrations de réétablissement vers des pays d'accueil traditionnels.

Quant à l'immigration en provenance du continent américain, elle s'est considérablement modifiée depuis la Seconde Guerre mondiale; Haïti, les autres Antilles et les pays latino-américains en composent maintenant la majeure partie. Sa part relative a beaucoup varié au fil des ans entre 14 % en 1968 à près de 40 % en 1974 et en 1983 au moment des pointes de l'immigration en provenance d'Haïti. Cependant, au cours des dernières années, le mouvement en provenance du continent américain est à la baisse, de 31 % en 1986 à 18 % en 1989.

Pour retrouver, entre 1968 et 1989, le même poids relatif que représentaient les 10 principales origines entre 1946 et 1961, il faut regrouper les entrées en provenance des 35 principaux pays de naissance de l'immigration admise au Québec au cours de cette période. Ceci illustre bien la diversité des sources d'immigration à destination du Québec et indique que

l'immigration alimente une société qui devient de plus en plus pluraliste en l'absence de forte concentration ethnique.

2.3. Une composition linguistique plus diversifiée

En fonction de caractéristiques spécifiques, cette diversification explique en partie l'évolution du profil linguistique des immigrants à l'admission. Les autres caractéristiques démographiques et socio-économiques sont plutôt déterminées par les constantes connues du profil traditionnel du migrant et par les orientations planifiées de la politique d'immigration en ce qui concerne la sélection économique, l'accueil humanitaire et les principes qui guident la réunification familiale.

Entre 1968 et 1989, le profil linguistique de l'immigration admise au Québec s'est modifié dans la foulée de la diversification du mouvement d'immigration reflétant les caractéristiques linguistiques des bassins diversifiés de la migration internationale au cours de la période. Le poids relatif des immigrants ne connaissant ni le français ni l'anglais a donc progressé de façon sensible; cette progression a cependant été moins que proportionnelle aux changements plus significatifs de la composition selon la provenance. N'oublions pas qu'une part non négligeable de l'immigration européenne des années 50 et 60 ne connaissait ni le français ni l'anglais.

Graphique 7
Immigrants admis au Québec selon la connaissance du français et de l'anglais, 1968–1989

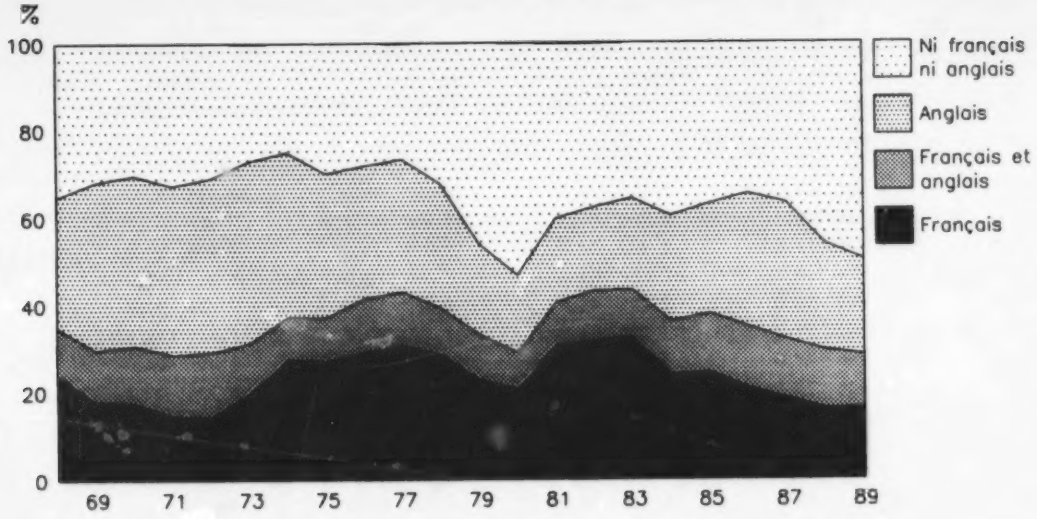

Immigrants connaissant le français admis au Québec, 1968–1989

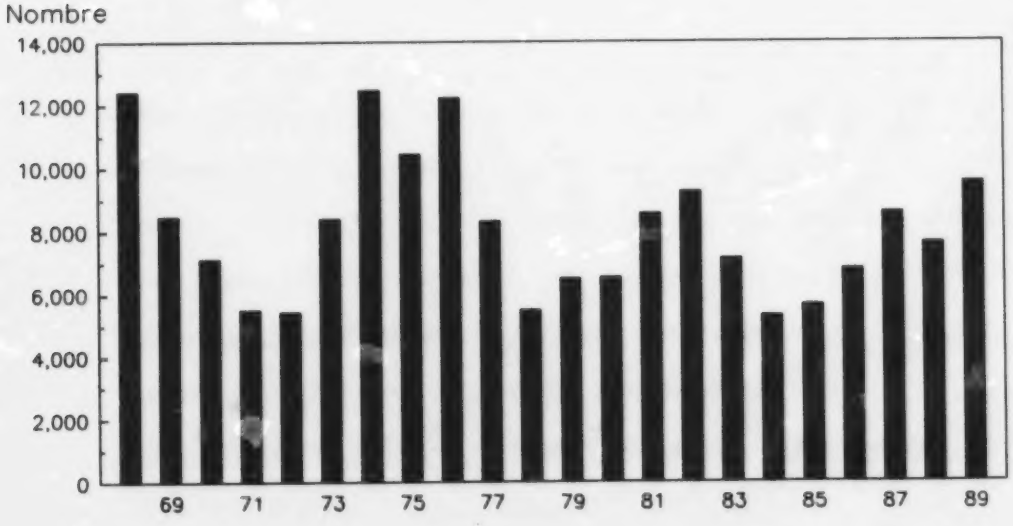

Tableau 6
Immigrants admis au Québec, selon la connaissance du français et de l'anglais, 1968-1989*

Année	Français seulement		Français et anglais		Anglais seulement		Ni français ni anglais		N.D.	Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		(100 %)
1968	8 554	24,1	3 871	10,9	10 651	30,0	12 430	35,0		35 506
1969	5 168	18,1	3 300	11,6	10 980	38,6	9 029	31,7		28 477
1970	4 125	17,8	2 996	12,9	9 091	39,1	7 016	30,2		23 228
1971	2 854	14,8	2 652	13,8	7 474	38,9	6 241	32,5		19 221
1972	2 699	14,5	2 726	14,7	7 435	40,0	5 723	30,8		18 583
1973	5 372	20,0	3 018	11,2	11 240	41,8	7 241	26,9		26 871
1974	9 246	27,6	3 235	9,7	12 644	37,8	8 333	24,9		33 458
1975	7 611	27,1	2 832	10,1	9 273	33,1	8 326	29,7		28 042
1976	8 579	29,3	3 638	12,4	8 880	30,3	8 185	28,0		29 282
1977	5 912	30,7	2 388	12,4	5 841	30,3	5 107	26,5		19 248
1978	3 976	28,6	1 513	10,9	3 941	28,4	4 469	32,2		13 899
1979	4 446	22,8	2 035	10,4	4 091	21,0	8 950	45,8		19 522
1980	4 669	20,7	1 856	8,2	4 048	18,0	11 937	53,0	28	22 538
1981	6 456	30,7	2 095	9,9	4 061	19,3	8 375	39,8	76	21 063
1982	6 775	31,8	2 456	11,5	4 099	19,2	7 967	37,3	34	21 331
1983	5 352	32,7	1 773	10,8	3 454	21,1	5 795	35,4		16 374
1984	3 523	24,1	1 777	12,1	3 555	24,3	5 786	39,5		14 641
1985	3 640	24,5	2 013	13,5	3 744	25,2	5 487	36,9		14 884
1986	4 060	20,9	2 730	14,0	5 966	30,7	6 703	34,4		19 459
1987	4 980	18,6	3 593	13,4	8 423	31,4	9 826	36,6		26 822
1988	4 180	16,2	3 427	13,3	6 297	24,4	11 884	46,1	1	25 789
1989*	5 463	16,3	4 055	12,1	7 387	22,0	16 660	49,6	37	33 602
Total	117 640	23,0	59 979	11,7	152 575	29,8	181 470	35,5	176	511 840

*Données préliminaires pour 1989.

Au début des années 70, environ 30 % des immigrants admis ne connaissaient ni le français ni l'anglais; de 1986 à 1989, c'est près de 45 % des immigrants qui déclarent ne connaître ni le français ni l'anglais. Par ailleurs, ceux qui connaissent l'anglais seulement, sauf les exceptions dues à des mouvements spéciaux, sont généralement en baisse dans le mouvement à destination du Québec, comme d'ailleurs aussi dans le reste du Canada. D'une moyenne voisinant 40 % entre 1969 et 1973, leur part relative se situe plutôt actuellement aux environs de 22 % à 25 %.

Le poids des bilingues, connaissant le français et l'anglais, s'est quant à lui maintenu tout au cours de la période à plus de 10 % et durant les années 80 à plus de 12 %. Le poids de ceux qui déclarent connaître le français seulement a fluctué sensiblement autour de la moyenne (23 %) pour la période: en 1972, il atteignait 15 % et près de 33 % en 1983 au plus fort des admissions du programme spécial de régularisation des Haïtiens. Les efforts du Québec de recrutement et de sélection des immigrants connaissant le français (français seul ou bilingue) auront permis que plus du tiers des immigrants admis connaissent le français à l'admission au moment même où l'immigration se diversifiait quant aux continents de provenance, se multipliait quant aux pays sources, en fait se mondialisait. C'est tout un défi quand on connaît l'importance relative des bassins et leurs caractéristiques linguistiques à travers le monde.

La diversification du mouvement d'immigration qu'ont connue les admissions du Québec depuis la Seconde Guerre mondiale est l'expression d'une ouverture de la politique sur le monde à l'instar de toutes les autres politiques. C'est une démarche vers la réalisation d'un pluralisme caractérisant le cheminement d'une société moderne, industrielle et démocratique. L'immigration au Québec est aujourd'hui diversifiée et pluraliste à l'image d'une société ouverte sur le monde qui définit les objectifs de sa politique de sélection en fonction de ses besoins de développement.

3. L'immigration des années 80: une immigration non discriminatoire, humanitaire, familiale et sélective

3.1 L'évolution de la politique québécoise d'immigration

Au cours de cette première décennie d'intervention québécoise en matière d'immigration, le Québec a accueilli 216 500 immigrants entre 1980 et 1989: 43 % d'entre eux ont été acceptés à titre d'immigrants indépendants, 7 % comme parents aidés, 34 % admis en vertu de la réunification familiale et 16 % reconnus réfugiés au sens de la Convention ou appartenant à une classe désignée.

Les entrées annuelles ont été, par contre, très volatiles au cours de ces 10 dernières années: on ne peut en faire une analyse

globale en fonction d'orientation de politique. En effet, il faut distinguer trois périodes où les facteurs déterminants quant aux volumes admis doivent être isolés et reliés à la prépondérance d'un ou plusieurs principes qui caractérisent la politique d'immigration.

Le début de la décennie a été marqué par l'importance significative de l'accueil pour motifs humanitaires; notons qu'en 1980, 36 % des immigrants admis étaient des réfugiés dans la foulée de la poursuite de la deuxième vague des réfugiés de la mer (Indochinois). Puis, à partir de 1981 et jusqu'en 1983, la régularisation des Haïtiens en situation illégale compte pour une part non négligeable des entrées de la catégorie des indépendants. C'est donc une période fortement influencée par des programmes spéciaux, tandis que la sélection québécoise prend forme mais se heurte à des conditions économiques fort difficiles.

La deuxième période de la décennie (1983-1985) est vraiment l'expression d'une immigration à un niveau plancher avec des admissions annuelles moyennes à quelque 15 000 immigrants pour ces trois années. Ces volumes permettaient tout juste le maintien d'une politique d'immigration respectueuse de ses engagements internationaux et familiaux. Le poids des immigrants admis au titre de la réunification familiale atteint 44 % du mouvement. La sélection de candidats indépendants est pratiquement fermée et l'examen des candidatures répond à des directives restrictives concernant la possibilité d'occuper un emploi vacant. En fait, à

Graphique 8
Immigrants admis au Québec, selon la catégorie (%), 1980–1989

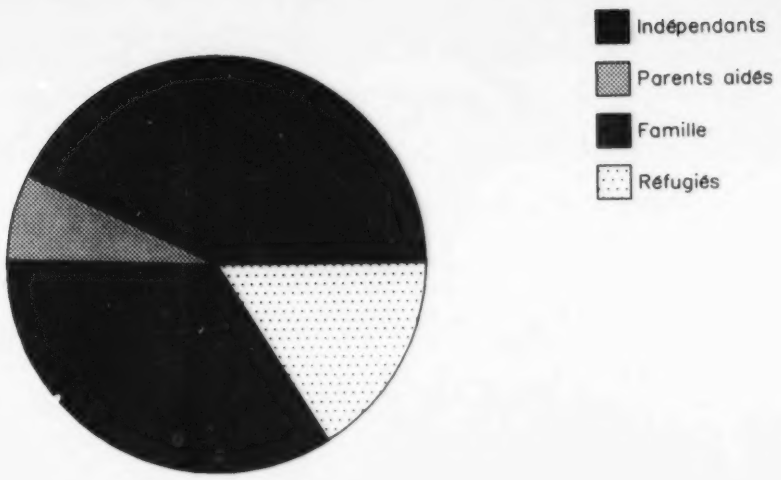

1980–1989

Immigrants admis au Québec, selon la catégorie
1980–1989

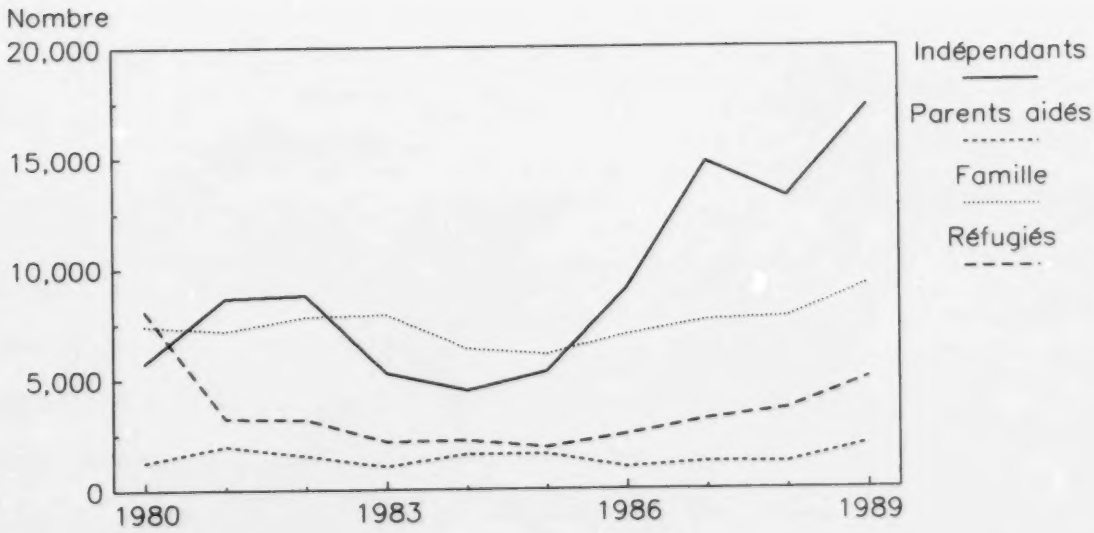

Tableau 7
Répartition des immigrants admis au Québec, selon la catégorie, 1980-1989*

Année	Indépendants		Parents aidés		Famille		Réfugiés		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	(100 %)
1980	5 759	25,6	1 272	5,6	7 423	32,9	8 084	35,9	22 538
1981	8 670	41,2	1 975	9,4	7 185	34,1	3 233	15,3	21 063
1982	8 798	41,2	1 533	7,2	7 814	36,6	3 186	14,9	21 331
1983	5 272	32,2	1 049	6,4	7 875	48,1	2 178	13,3	16 374
1984	4 487	30,6	1 596	10,9	6 353	43,4	2 205	15,1	14 641
1985	5 319	35,7	1 584	10,6	6 085	40,9	1 896	12,7	14 884
1986	9 019	46,3	983	5,1	6 973	35,8	2 484	12,8	19 459
1987	14 797	55,2	1 237	4,6	7 631	28,5	3 157	11,8	26 822
1988	13 223	51,3	1 190	4,6	7 750	30,1	3 626	14,1	25 789
1989*	17 326	51,6	2 027	6,0	9 240	27,5	5 009	14,9	33 602
1980-1989*	92 670	42,8	14 446	6,7	74 329	34,3	35 058	16,2	216 503

*Données préliminaires pour 1989.

l'exception des retraités et des gens d'affaires, l'immigration indépendante n'existe presque pas au Québec au cours de cette période. Par ailleurs, les parents aidés sont relativement plus nombreux, car plusieurs programmes spéciaux facilitent l'admission des personnes ayant un lieu de parenté avec des résidents permanents; notons qu'en 1984 et 1985 leur part relative dépasse 10 %. C'est donc une période où de façon prépondérante pèse une orientation restrictive qui limite la poursuite d'objectifs spécifiques de sélection.

À partir de 1986, s'exprimera une volonté d'ouverture du Québec avec des objectifs spécifiques reliés à sa sélection. Par rapport à 1985, l'immigration accueillie en 1989 aura plus que doublé sur le plan des admissions annuelles. Chez les indépendants, elle aura triplé à la faveur d'un programme innovateur concernant les gens d'affaires et par une sélection de travailleurs en fonction de leur employabilité. Les autres catégories d'immigrants maintiennent leurs assises et les admissions y progressent en fonction du respect des principes de la politique.

On ne peut, par ailleurs, passer sous silence l'apparition, au cours de cette décennie, du mouvement des revendicateurs du statut de réfugié. Les admissions de la période ne rendent que très partiellement compte de ce phénomène; en effet, on en retrace moins de 8 000 qui ont été régularisés à la faveur du programme administratif (1986 et 1987) des personnes en attente jusqu'en mai

1986. Les cas en attente accumulés depuis cette date n'ont pas encore fait l'objet d'un programme de régularisation qui permettrait leur décompte dans les admissions. Actuellement, pour en évaluer l'ampleur, il faut s'en tenir aux donnés administratives sur l'attestation d'identité: elles indiquent qu'environ 30 000 personnes ont demandé leur attestation au Québec.

À partir de janvier 1989, l'application de la loi fédérale C-55 devait normaliser et régulariser les processus administratifs concernant le mouvement des revendicateurs. Les résultats sont encore mal connus, mais il semble bien que la régularisation comporte toujours des délais et fonctionne plus ou moins bien. Il reste que le mouvement des revendicateurs est une réalité que l'on ne peut ignorer. Mais il faut par ailleurs souligner que le Québec ne pose pas de geste d'immigration à leur égard, car le traitement sur place des requérants est strictement de juridiction fédérale. Le mouvement des revendicateurs des années 80 ne peut être adéquatement analysé faute de données, surtout que le Québec sur le plan politique n'y a pas eu beaucoup de prise. C'est sans doute l'un des défis de la prochaine décennie.

3.2 Son expression dans les composantes du mouvement d'immigration

- Immigrants de la catégorie des indépendants

La catégorie des immigrants indépendants est celle qui a le plus fluctué au cours de la décennie en réponse aux marges de manoeuvre que se donnait l'orientation de la politique. L'immigration des indépendants a été le levier de la mise en place des hausses soutenues et réalistes des volumes d'immigration depuis 1986; ainsi, si en moyenne les indépendants ont représenté 43 % des admissions de 1980 à 1989, et encore moins (35 %) si on exclut les entrées d'indépendants dans le cadre de programmes spéciaux, ils représentent en 1989 près de 52 % du mouvement d'immigration.

Parmi les indépendants, la répartition des sous-catégories est la suivante pour la période: 67 % sont des travailleurs sélectionnés, 20 % sont des entrepreneurs ou investisseurs, 10 % sont des travailleurs autonomes et 3 % des retraités. Le programme des gens d'affaires a connu une importante progression depuis 1985, alors qu'au début des années 80 ce programme comptait pour moins de 20 % des indépendants: en fin de période, les entrepreneurs et investisseurs représentent 36 % du mouvement des indépendants et les travailleurs autonomes, 6 %.

Graphique 9
Immigrants indépendants admis au Québec,
selon la sous-catégorie (%), 1980-1989 et 1989

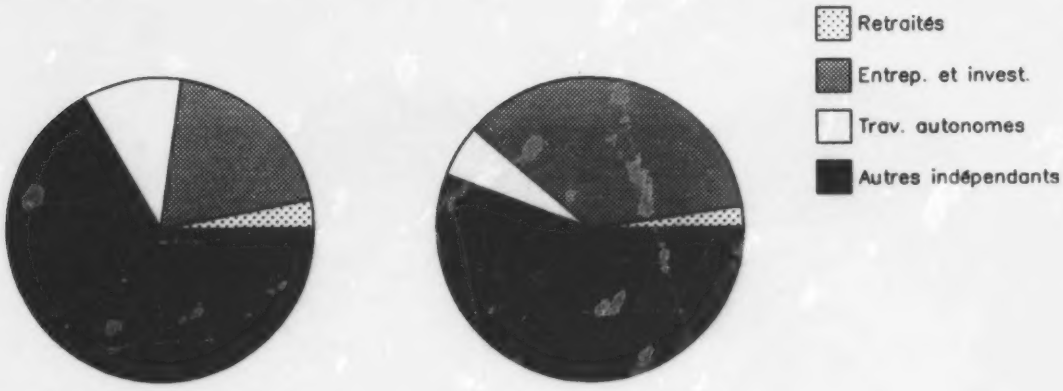

Immigrants de la catégorie des indépendants
admis au Québec, selon la sous-catégorie
1980-1989 et 1989

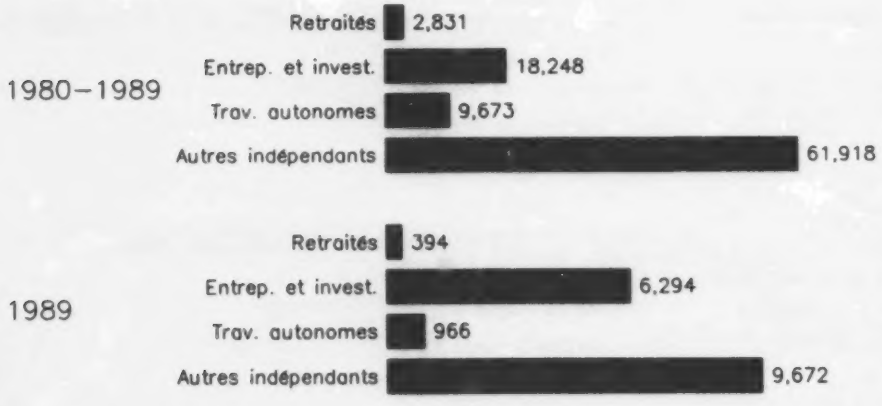

Graphique 10
Immigrants de la catégorie de la famille, selon
la sous-catégorie (%), 1980-1989 et 1989

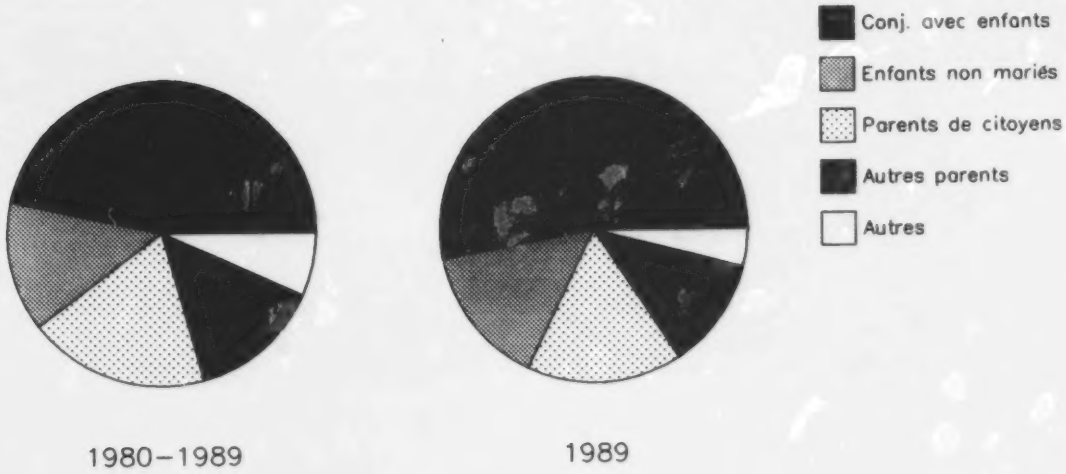

Immigrants de la catégorie de la famille,
selon la sous-catégorie, 1980-1989 et 1989

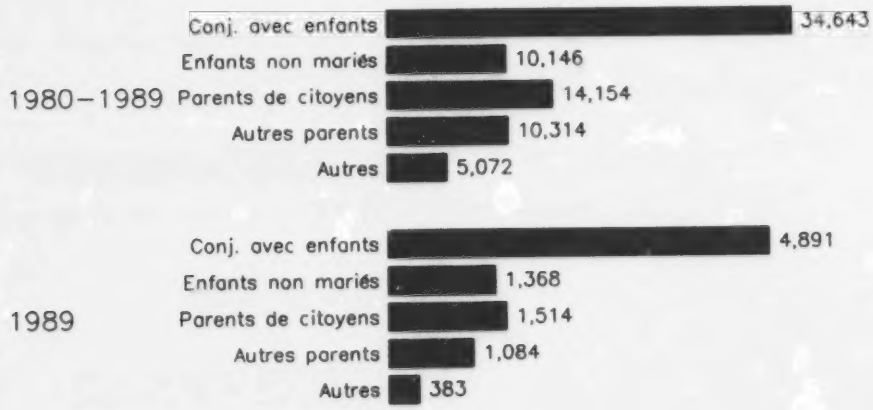

Graphique 11
Immigrants de la catégorie des réfugiés, selon la sous-catégorie (%), 1980-1989 et 1989

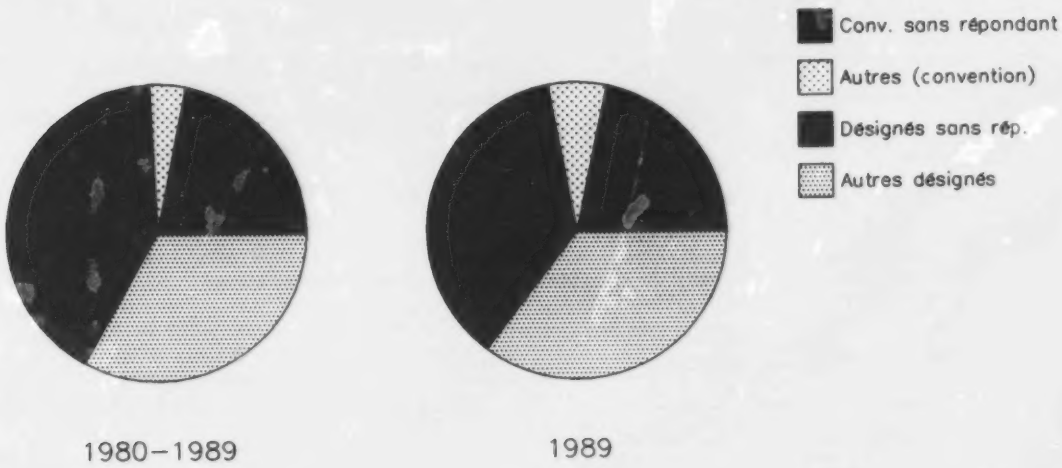

Immigrants admis au Québec, en vertu des différents programmes spéciaux, 1980-1989 et 1989

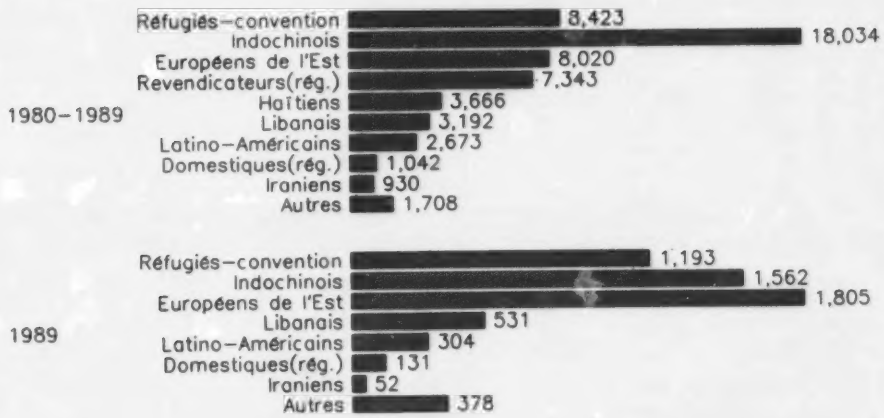

Tableau 8
Répartition des immigrants de la catégorie des indépendants admis au Québec, selon la sous-catégorie, 1980-1989* et 1989*

Sous-catégorie	1980-1989* Nombre	%	1989* Nombre	%
Retraités	2 831	3,1	394	2,3
Entrepreneurs et investisseurs	18 248	19,7	6 294	36,3
Travailleurs autonomes	9 673	10,4	966	5,6
Autres indépendants	61 918	66,8	9 672	55,8
Total	92 670	100,0	17 326	100,0

*Données préliminaires pour 1989.

Tableau 9
Répartition des immigrants de la catégorie de la famille admis au Québec, selon la sous-catégorie, 1980-1989* et 1989*

Sous-catégorie	1980-1989* Nombre	%	1989* Nombre	%
Conjoints et enfants non mariés	34 643	46,6	4 891	52,9
Fiancés et enfants non mariés	3 688	5,0	280	3,0
Enfants non mariés	10 146	13,7	1 368	14,8
Enfants orphelins	208	0,3	26	0,3
Enfants qui seront adoptés	1 082	1,5	67	0,7
Parents de 60+ ou de -60 si incapables d'exercer un emploi	10 314	13,9	1 084	11,7
Indépendamment du lien de parenté	94	0,1	10	0,1
Parents de citoyens canadiens	14 154	19,0	1 514	16,4
Total	74 329	100,0	9 240	100,0

*Données préliminaires pour 1989.

Tableau 10
Répartition des immigrants de la catégorie des réfugiés admis au Québec, selon la sous-catégorie, 1980-1989* et 1989*

Sous-catégorie	1980-1989* Nombre	%	1989* Nombre	%
Réfugiés au sens de la Convention	9 018	25,7	1 403	28,0
.sans répondant	7 657	21,8	1 083	21,6
.avec répondant	158	0,5	28	0,6
.parrainage	1 098	3,1	231	4,6
.autres	105	0,3	61	1,2
Classes désignées	26 040	74,3	3 606	72,0
.sans répondant	14 434	41,2	1 833	36,6
.avec répondant	1 672	4,8	140	2,8
.parrainage	8 949	25,5	1 531	30,6
.autres	985	2,8	102	2,0
Total	35 058	100,0	5 009	100,0

*Données préliminaires pour 1989.

Tableau 11
Répartition des immigrants admis au Québec, en vertu des différents programmes spéciaux, 1980-1989* et 1989*

Programmes	1980-1989*		1989*	
	Nombre	%	Nombre	%
Réfugiés au sens de la Convention	8 423	15,3	1 193	20,0
.sélectionnés au Canada	4 428	8,0	609	10,2
.sélectionnés à l'étranger	3 995	7,3	584	9,8
Indochinois	18 034	32,8	1 562	26,2
Européens de l'Est	8 020	14,6	1 805	30,3
Revendicateurs- examen administratif	7 343	13,3		
Haïtiens	3 666	6,7		
Libanais	3 192	5,8	531	8,9
Latino-Américains	2 673	4,9	304	5,1
Domestiques- régularisation de statut	1 042	1,9	131	2,2
Iraniens	930	1,7	52	0,9
Autres programmes	1 708	3,1	378	6,3
Total	55 031	100,0	5 956	100,0
% par rapport à l'immigration totale	25,4		17,7	

*Données préliminaires pour 1989.

Tableau 12
Répartition des immigrants admis au Québec, en vertu des différents programmes spéciaux, par catégorie d'immigrants, 1980-1989*

Année	Indépendants		Parents aidés		Famille		Réfugiés		N.D.	Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		(100 %)
1980	131	1,6	108	1,3	43	0,5	8 036	96,6		8 318
1981	2 003	37,3	76	1,4	52	1,0	3 233	60,3		5 364
1982	1 315	28,2	103	2,2	63	1,4	3 180	68,2		4 661
1983	861	25,1	249	7,3	142	4,1	2 114	61,6	68	3 434
1984	942	26,0	348	9,6	117	3,2	2 201	60,8	12	3 620
1985	944	27,5	473	13,8	100	2,9	1 869	54,4	48	3 434
1986	3 359	52,4	434	6,8	128	2,0	2 475	38,6	15	6 411
1987	5 246	57,9	456	5,0	167	1,8	3 156	34,8	37	9 062
1988	830	17,4	284	6,0	31	0,6	3 619	75,9	7	4 771
1989*	621	10,4	335	5,6	38	0,6	4 922	82,6	40	5 956
Total	16 252	29,5	2 866	5,2	881	1,6	34 805	63,2	227	55 031

*Données préliminaires pour 1989.

- Immigrants de la catégorie de la famille

La réunification familiale constitue un mouvement induit fortement déterminé par les volumes antérieurs. Il s'agit donc d'un volet de la politique moins sensible à des fluctuations importantes sur le plan du nombre; par ailleurs, son poids relatif a tendance à varier en sens contraire des volumes d'admissions. Cependant, au début de la décennie, le mouvement familial a aussi répondu à des modifications de réglementation favorisant la venue des parents. Les entrées au titre de la réunification familiale comptent pour 34 % en moyenne des admissions de 1980 à 1989; par ailleurs, à la fin de la décennie, elles ne représentent plus que 27 % du mouvement.

Sur le plan de la composition, la part des conjoints et des enfants est fortement majoritaire, regroupant plus des deux tiers des admissions au titre de la famille; la venue des parents constitue l'autre volet important de la réunification familiale. Notons qu'en fin de période, l'importance relative des conjoints et enfants se renforce encore davantage.

- Réfugiés et programmes spéciaux

L'accueil pour motif humanitaire a été important au cours de la décennie. L'importance de certains programmes spéciaux doit être soulignée. Notamment, le programme en faveur des Indochinois a permis l'accueil de plus de 18 000 personnes, celui des

Européens de l'Est plus de 8 000, celui des Haïtiens près de 4 000, celui des Libanais plus de 3 000 et celui des Latino-Américains de quelque 2 600.

Les réfugiés au sens de la Convention sont très majoritairement parrainés par le gouvernement: ils ont représenté plus du quart des admissions de la catégorie des réfugiés entre 1980 et 1989. Les admissions en fonction de catégories désignées sont, quant à elles, davantage parrainées par des individus ou des groupes.

3.3 Le profil des immigrants admis

Les informations du visa d'immigration permettent à des fins statistiques et d'analyses de tracer un portrait sommaire des caractéristiques démographiques et socio-économiques des immigrants à l'admission. Ci-joint, en annexe, les tableaux détaillés concernant les principales caractéristiques de l'immigration admise au cours des années 80.

Voici les faits saillants à grands traits de ce profil:

- l'immigration au Québec se partage également à l'admission entre hommes et femmes; entre 1980 et 1989, 106 096 immigrantes (49 %) et 110 407 immigrants (51 %) ont été admis;

- l'immigration se concentre aux groupes d'âge actif et surtout chez les 25-44 ans qui représentent 40 % du mouvement; chez les plus âgés (65 ans et plus), les admissions sont faibles avec moins de 5 % du mouvement;

- l'immigration choisit à plus de 85 % Montréal comme destination privilégiée; les autres régions sont donc nettement sous-représentées avec de faibles apports pour la région de Québec, de l'Outaouais et de l'Estrie;

- le continent asiatique fournit 43 % de l'immigration des années 80, l'Amérique 26 %, l'Europe 23 % et l'Afrique 9 %;

- les cinq principaux pays de naissance regroupent 31 % du mouvement entre 1980 et 1989; ce sont: Haïti (10 %), Vietman (7 %), Liban (6 %), France (5 %), Kampuchea (3 %);

- plus de 40 % des immigrants à l'admission ne connaissent pas au cours de cette période le français ou l'anglais; 35 % ont déclaré connaître le français (français seul, 23 %, et bilingues, 12 %); la connaissance de l'anglais seul est déclarée par 24 % des immigrants admis;

- une bipolarisation caractérise la scolarité chez les immigrants: chez les 15 ans et plus, 48 % déclarent 12 années et plus de scolarité, dont 10 % plus de 17 années de scolarité; par contre, 18 % déclarent une scolarité inférieure à sept

années; chez les travailleurs et les personnes d'âge actif, cette bipolarisation s'estompe;

- 47 % des immigrants admis déclarent à l'admission vouloir participer au marché du travail, ce qui représente un taux d'activité projeté de 60 %; notons que, rapidement après le premier établissement, le taux d'activité a tendance à progresser;

- à l'admission, le groupe d'emploi projeté n'est très souvent qu'une simple indication d'intention; c'est pourquoi on trouve une part importante de travailleurs non classés, près du quart, car souvent le manque d'expérience du marché du travail empêche de mieux préciser le type d'occupation; parmi ceux qui déclarent un groupe d'emploi projeté, notons que 35 % se dirigent vers un emploi de type professionnel et technique, 16% cherchent un emploi de bureau ou dans la vente, 15 % dans les services et 15 % un métier dans la fabrication, le montage ou la réparation.

Ce profil à l'admission indique un apport significatif en ressources humaines avec une répartition hommes-femmes semblable à celle de la population d'accueil; c'est une répartition par groupes d'âge qui apporte un soutien relatif aux groupes d'âge actif et va dans le sens d'un rajeunissement de la population d'accueil à cause d'une sous-représentation des plus âgés.

La concentration régionale à Montréal reflète l'attrait pour les migrants de la grande zone métropolitaine, cosmopolite et porteuse d'un bassin d'emploi important et diversifié; c'est cependant une distribution spatiale inégale et inéquitable pour l'ensemble des régions du Québec.

Sur le plan des caractéristiques culturelles, il s'agit sans aucun doute d'une contribution favorisant l'enrichissement de la composition de la population québécoise par des apports diversifiés facilitant une ouverture sur le monde et le renforcement d'un pluralisme respectueux des différences et fondé sur les consensus nationaux de la société distincte du Québec en Amérique du Nord.

Les attributs de formation que possèdent les immigrants admis constituent des acquis de capital humain qui témoignent de contributions potentielles élevées pour l'ensemble de la société d'accueil. De même, la forte représentation relative aux travailleurs qui se dirigent vers des emplois professionnels et techniques et aussi l'apport d'entrepreneurship innovateur grâce au programme québécois des gens d'affaires sont des atouts qui appuient les objectifs économiques du Québec.

C'est par une intervention de sélection qui tient compte des caractéristiques individuelles des candidats que le Québec peut maintenant orienter et mieux cibler les objectifs de sa politique dans un contexte international favorisant une immigration de plus

en plus diversifiée quant à sa provenance. Une politique de sélection cohérente et transparente se fixe des objectifs qui s'expriment par une orientation d'ouverture permettant une contribution de l'immigration au développement du Québec.

ANNEXE

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMIGRATION ADMISE
AU COURS DE LA PÉRIODE 1980-1989:

- continents de naissance
- quinze principaux pays
- connaissance du français et de l'anglais
- groupes d'âges
- régions de destination
- années de scolarité
- travailleurs et taux d'activité
- groupes d'emploi

Graphique 12
Immigrants admis au Québec, selon le continent de naissance (%), 1980–1989 et 1989

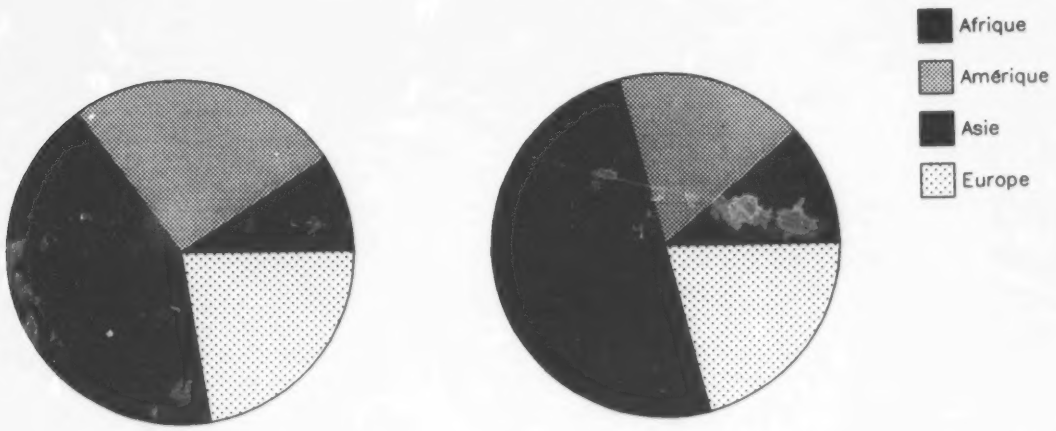

Immigrants admis au Québec, selon les 10 principaux pays de naissance 1980–1989 et 1989

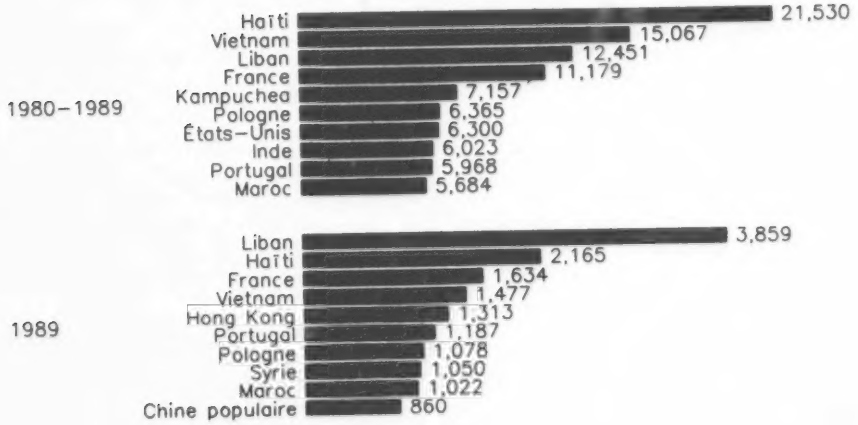

Tableau 13
Répartition des immigrants admis au Québec, selon le continent de naissance, 1980-1989*

Année	Afrique		Amérique		Asie		Europe		Océanie		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	(100 %)
1980	1 495	6,6	4 127	18,3	11 477	50,9	5 398	24,0	41	0,2	22 538
1981	1 648	7,8	6 123	29,1	7 284	34,6	5 960	28,3	48	0,2	21 063
1982	1 770	8,3	6 768	31,7	6 414	30,1	6 338	29,7	41	0,2	21 331
1983	1 320	8,1	6 191	37,8	4 942	30,2	3 901	23,8	20	0,1	16 374
1984	1 167	8,0	4 584	31,3	5 776	39,5	3 091	21,1	23	0,2	14 641
1985	1 290	8,7	4 194	28,2	6 305	42,4	3 063	20,6	32	0,2	14 884
1986	1 593	8,2	5 965	30,7	8 369	43,0	3 495	18,0	37	0,2	19 459
1987	2 663	9,9	6 897	25,7	12 260	45,7	4 960	18,5	42	0,2	26 822
1988	2 801	10,9	5 104	19,8	12 399	48,1	5 456	21,2	29	0,1	25 789
1989*	3 766	11,2	5 968	17,8	16 696	49,7	7 098	21,1	37	0,1	33 602
1980-1989*	19 513	9,0	55 921	25,8	91 922	42,5	48 760	22,5	350	0,2	216 503

*Données préliminaires pour 1989; information non disponible pour 37 immigrants en 1989.

Tableau 14
Répartition des immigrants admis au Québec, selon les 15 principaux pays de naissance, 1980-1989* et 1989*

Pays de naissance	1980-1989* Nombre	%
1. Haïti	21 530	9,9
2. Vietnam	15 067	7,0
3. Liban	12 451	5,8
4. France	11 179	5,2
5. Kampuchea	7 157	3,3
6. Pologne	6 365	2,9
7. États-Unis	6 300	2,9
8. Inde	6 023	2,8
9. Portugal	5 968	2,8
10. Maroc	5 684	2,6
11. Hong Kong	5 631	2,6
12. Chine populaire	5 379	2,5
13. El Salvador	5 320	2,5
14. Iran	5 014	2,3
15. Royaume-Uni	4 655	2,2
Total, 15 principaux pays	123 723	57,1
Total, tous les pays	216 503	100,0

Pays de naissance	1989* Nombre	%
1. Liban	3 859	11,5
2. Haïti	2 165	6,4
3. France	1 634	4,9
4. Vietnam	1 477	4,4
5. Hong Kong	1 313	3,9
6. Portugal	1 187	3,5
7. Pologne	1 078	3,2
8. Syrie	1 050	3,1
9. Maroc	1 022	3,0
10. Chine populaire	860	2,6
11. Égypte	826	2,5
12. Corée du Sud	815	2,4
13. Taiwan	782	2,3
14. Inde	773	2,3
15. États-Unis	702	2,1
Total, 15 principaux pays	19 543	58,2
Total, tous les pays	33 602	100,0

*Données préliminaires pour 1989.

Graphique 13
Immigrants admis au Québec selon la connaissance du français et de l'anglais (%), 1980–1989

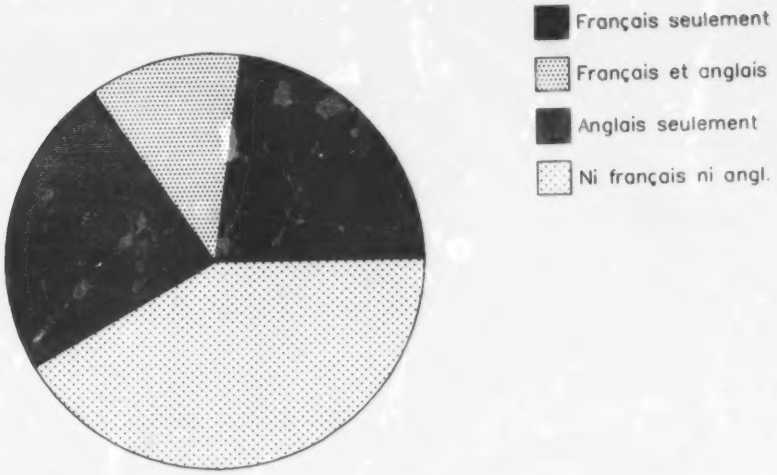

1980–1989

Immigrants admis au Québec, selon la connaissance du français et de l'anglais
1980–1989

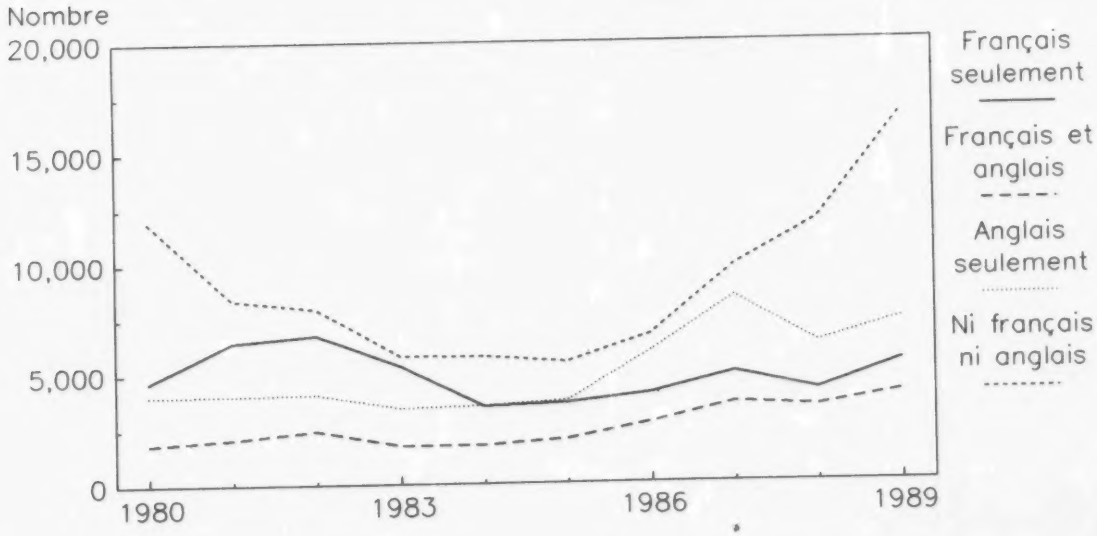

Tableau 15
Répartition des immigrants admis au Québec, selon la connaissance du français et de l'anglais, 1980-1989*

Année	Français seulement		Français et anglais		Anglais seulement		Ni français ni anglais		N.D.	Total (100 %)
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
1980	4 669	20,7	1 856	8,2	4 048	18,0	11 937	53,0	28	22 538
1981	6 456	30,7	2 095	9,9	4 061	19,3	8 375	39,8	76	21 063
1982	6 775	31,8	2 456	11,5	4 099	19,2	7 967	37,3	34	21 331
1983	5 352	32,7	1 773	10,8	3 454	21,1	5 795	35,4		16 374
1984	3 523	24,1	1 777	12,1	3 555	24,3	5 786	39,5		14 641
1985	3 640	24,5	2 013	13,5	3 744	25,2	5 487	36,9		14 884
1986	4 060	20,9	2 730	14,0	5 966	30,7	6 703	34,4		19 459
1987	4 980	18,6	3 593	13,4	8 423	31,4	9 826	36,6		26 822
1988	4 180	16,2	3 427	13,3	6 297	24,4	11 884	46,1	1	25 789
1989*	5 463	16,3	4 055	12,1	7 387	22,0	16 660	49,6	37	33 602
1980-1989*	49 098	22,7	25 775	11,9	51 034	23,6	90 420	41,8	176	216 503

*Données préliminaires pour 1989.

Graphique 14
Immigrants admis au Québec, selon
le groupe d'âges (%), 1980–1989 et 1989

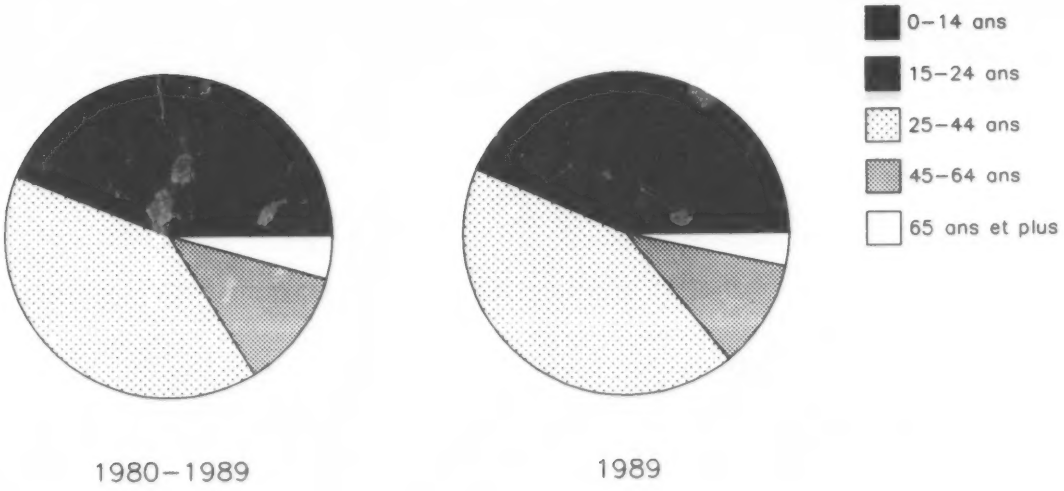

Immigrants admis au Québec, selon
le groupe d'âges, 1980- 1989 et 1989

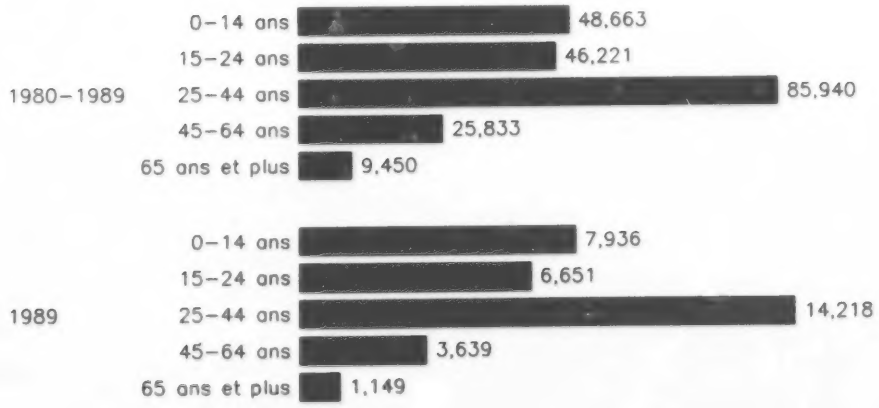

Tableau 16
Répartition des immigrants admis au Québec, par groupe d'âges, 1980-1989*

Année	0-14		15-24		25-44		45-64		65+			Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	N.D.	(100 %)
1980	5 510	24,4	5 727	25,4	7 353	32,6	2 902	12,9	1 017	4,5	29	22 538
1981	4 469	21,2	4 695	22,3	8 040	38,2	2 724	12,9	1 053	5,0	82	21 063
1982	4 666	21,9	4 410	20,7	8 397	39,4	2 706	12,7	1 055	4,9	97	21 331
1983	3 836	23,4	3 588	21,9	5 931	36,2	2 146	13,1	831	5,1	42	16 374
1984	3 049	20,8	3 138	21,4	5 675	38,8	1 922	13,1	811	5,5	46	14 641
1985	3 167	21,3	3 185	21,4	5 803	39,0	1 916	12,9	786	5,3	27	14 884
1986	3 920	20,1	4 053	20,8	8 437	43,4	2 151	11,1	869	4,5	29	19 459
1987	5 627	21,0	5 427	20,2	11 996	44,7	2 783	10,4	968	3,6	21	26 822
1988	6 483	25,1	5 347	20,7	10 090	39,1	2 944	11,4	911	3,5	14	25 789
1989*	7 936	23,6	6 651	19,8	14 218	42,3	3 639	10,8	1 149	3,4	9	33 602
1980-1989*	48 663	22,5	46 221	21,3	85 940	39,7	25 833	11,9	9 450	4,4	396	216 503

*Données préliminaires pour 1989.

Graphique 15
Immigrants admis dans la région de Montréal et
dans les autres régions (%), 1980–1989

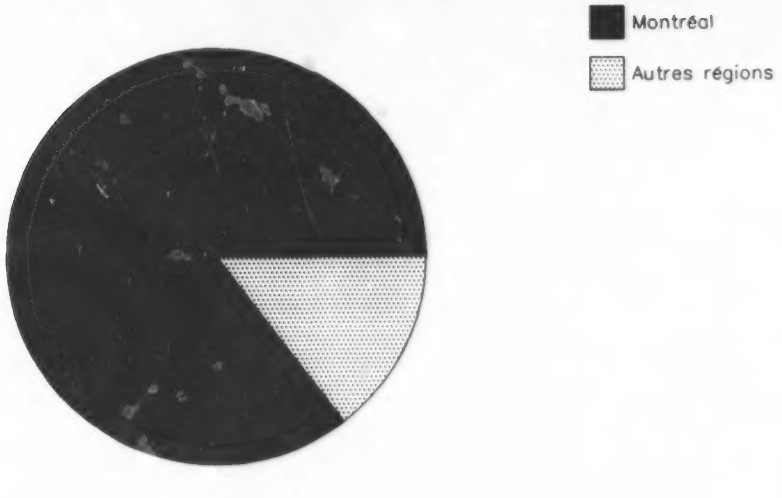

1980–1989

Immigrants admis au Québec,
selon la région de destination, sauf Montréal
1980–1989

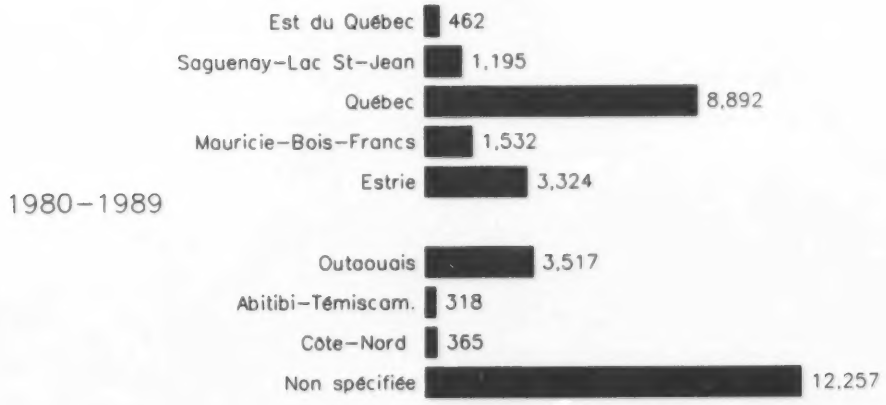

1980–1989

Tableau 17
Répartition des immigrants admis au Québec, selon la région de destination, 1980-1989* et 1989*

Région de destination	1980-1989*		1989*	
	Nombre	%	Nombre	%
Est du Québec	462	0,2	12	0,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 195	0,6	68	0,2
Québec	8 892	4,1	1 231	3,7
Mauricie-Bois-Francs	1 532	0,7	84	0,2
Estrie	3 324	1,5	547	1,6
Montréal	184 641	85,3	29 749	88,5
Outaouais	3 517	1,6	802	2,4
Abitibi-Témiscamingue	318	0,1	3	0,0
Côte-Nord	365	0,2	17	0,1
Non spécifiée	12 257	5,7	1 089	3,2
Total	216 503	100,0	33 602	100,0

*Données préliminaires pour 1989.

Graphique 16
Immigrants de 15+ admis au Québec, par groupe d'années de scolarité (%), 1980–1989 et 1989

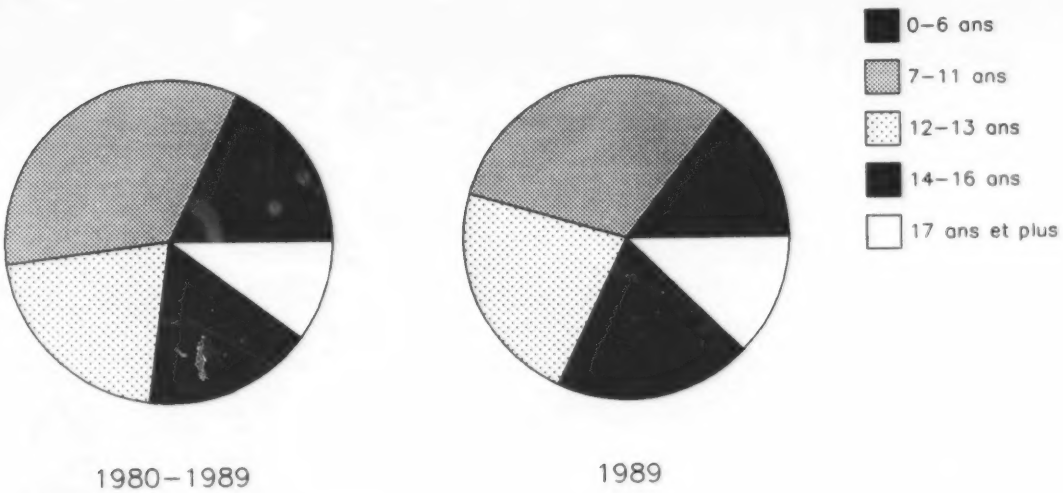

Immigrants de 15+ admis au Québec, par groupe d'années de scolarité, 1980–1989 et 1989

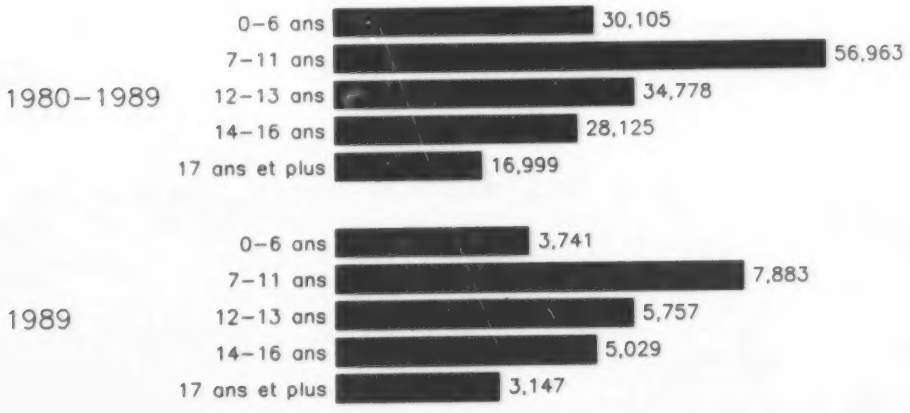

Tableau 18
Répartition des immigrants âgés de 15 ans et plus admis au Québec, par groupe d'années de scolarité, 1980-1989*

Année	0-6		7-11		12-13		14-16		17+			Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	N.D.	(100 %)
1980	4 395	25,9	6 538	38,5	2 871	16,9	2 091	12,3	1 075	6,3	29	16 999
1981	3 603	21,8	6 232	37,7	3 032	18,4	2 357	14,3	1 223	7,4	65	16 512
1982	3 389	20,5	5 964	36,0	3 186	19,2	2 485	15,0	1 533	9,3	11	16 568
1983	2 502	20,0	4 342	34,7	2 391	19,1	1 879	15,0	1 200	9,6	182	12 496
1984	2 204	19,1	3 830	33,2	2 274	19,7	1 989	17,2	1 195	10,3	54	11 546
1985	1 959	16,8	3 815	32,6	2 505	21,4	2 038	17,4	1 366	11,7	7	11 690
1986	2 269	14,6	5 114	33,0	3 617	23,3	2 810	18,1	1 688	10,9	12	15 510
1987	2 978	14,1	6 832	32,3	4 927	23,3	3 973	18,8	2 452	11,6	12	21 174
1988	3 065	15,9	6 413	33,2	4 218	21,8	3 474	18,0	2 120	11,0	23	19 313
1989*	3 741	14,6	7 883	30,7	5 757	22,4	5 029	19,6	3 147	12,3	109	25 666
1980-1989*	30 105	18,0	56 963	34,0	34 778	20,8	28 125	16,8	16 999	10,2	504	167 474

*Données préliminaires pour 1989.

Graphique 17
Travailleurs immigrants admis au Québec
1980–1989

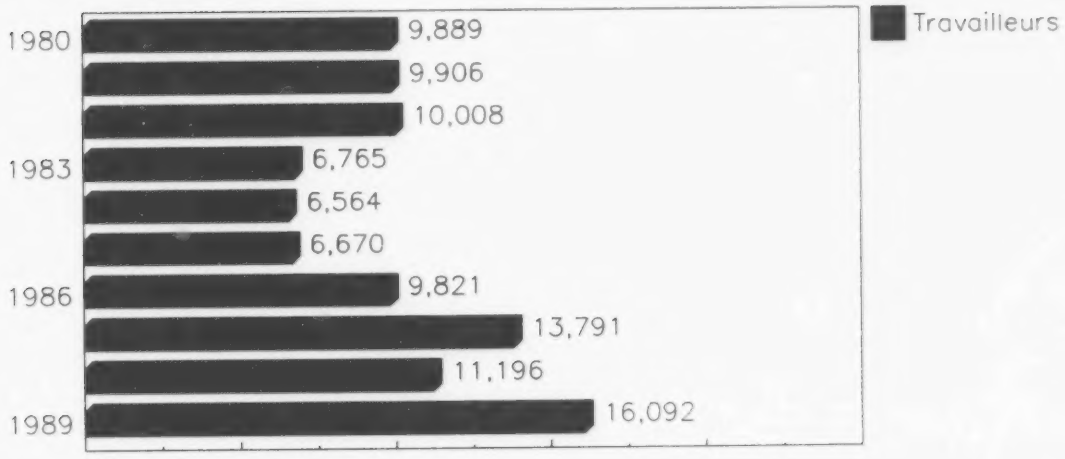

Importance des travailleurs immigrants dans
l'immigration totale
1980–1989

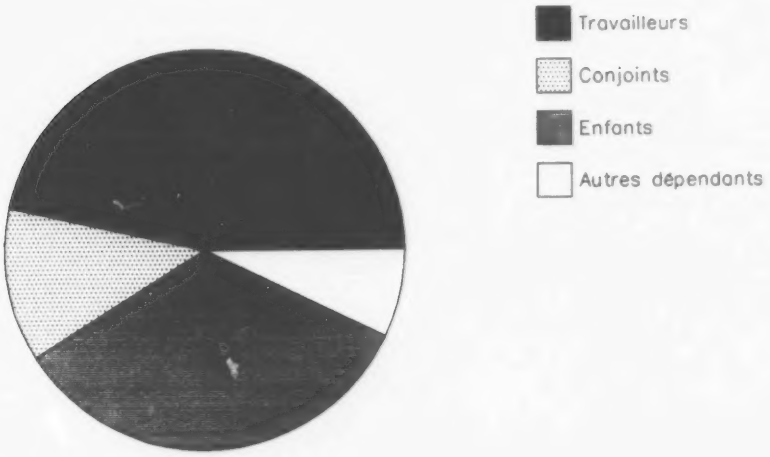

Tableau 19
Répartition des travailleurs immigrants admis au Québec et taux d'activité projeté, 1980-1989* et 1989*

Année	Nombre	% de l'immigration	Taux d'activité projeté (1)
1980	9 889	43,9	58,2
1981	9 906	47,0	60,0
1982	10 008	46,9	60,4
1983	6 765	41,3	54,1
1984	6 564	44,8	56,9
1985	6 670	44,8	57,1
1986	9 821	50,5	63,3
1987	13 791	51,4	65,1
1988	11 196	43,4	58,0
1989*	16 092	47,9	62,7
1980-1989*	100 702	46,5	60,1

(1) Proportion des immigrants admis comptant se joindre à la population active par rapport aux immigrants âgés de 15 ans et plus.
*Données préliminaires pour 1989.

Graphique 18
Travailleurs immigrants admis au Québec, selon le groupe d'emploi projeté, 1980–1989 et 1989

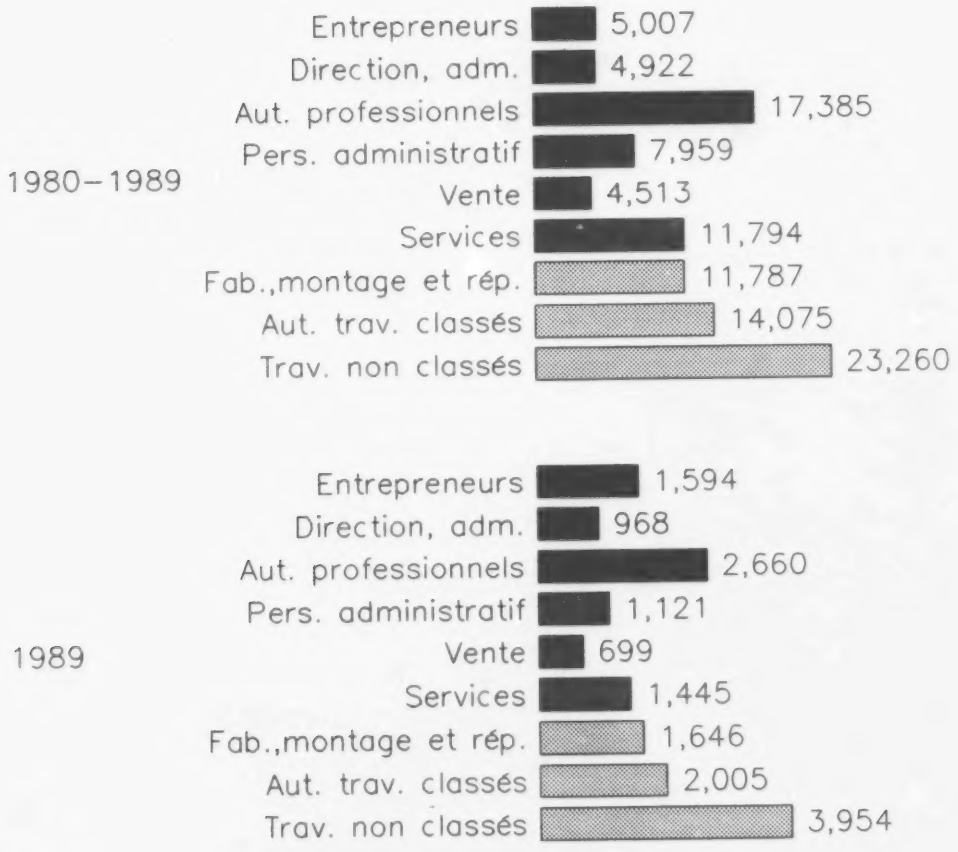

Tableau 20
Répartition des travailleurs immigrants admis au Québec, selon le groupe d'emploi projeté, 1980-1989* et 1989*

Groupe d'emploi projeté, C.C.D.P.	1980-1989*		1989*	
	Nombre	%	Nombre	%
1. Entrepreneurs	5 007	5,0	1 594	9,9
2. Direction, administration	4 922	4,9	968	6,0
3. Sc. naturelles, techniques et math.	7 472	7,4	1 330	8,3
4. Sciences sociales	966	1,0	142	0,9
5. Membres du clergé et assimilés	735	0,7	75	0,5
6. Enseignement	3 136	3,1	402	2,5
7. Personnel médical	2 686	2,7	363	2,3
8. Domaine artistique et littéraire	2 247	2,2	329	2,0
9. Sports et loisirs	143	0,1	19	0,1
10. Personnel administratif	7 959	7,9	1 121	7,0
11. Vente	4 513	4,5	699	4,3
12. Services	11 794	11,7	1 445	9,0
13. Agriculture, pêche, forêt, mines	2 210	2,2	320	2,0
14. Industries de transformation	2 546	2,5	288	1,8
15. Usinage	2 636	2,6	338	2,1
16. Fabrication, montage et réparation	11 787	11,7	1 646	10,2
17. Bâtiment	3 517	3,5	680	4,2
18. Transports	1 156	1,1	167	1,0
19. Manutention	1 488	1,5	140	0,9
20. Autres ouvriers qualifiés	522	0,5	72	0,4
21. Travailleurs non classés ailleurs	23 260	23,1	3 954	24,6
Total	100 702	100,0	16 092	100,0

N.B. Le nombre d'entrepreneurs indiqué ici ne correspond pas à la somme totale des entrepreneurs admis au Québec pour la période, car plusieurs ont été classés dans un autre groupe d'emploi de la C.C.D.P.

*Données préliminaires pour 1989.

DOCUMENTS CONSULTÉS

Benjamin, Claire, 1983. «Les entrées internationales au Québec», dans Démographie québécoise: passé, présent, perspectives. Bureau de la statistique du Québec, pp. 313-344.

Emploi et Immigration Canada (annuel). Statistiques sur l'immigration.

Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. L'immigration au Québec. Bulletin statistique annuel. Vol. 1 (1973) à vol. 14 (1988).

Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1989. Le mouvement d'immigration au Québec depuis 1980. (3). Consultation sur les niveaux d'immigration, juin 1989, 40 p.

Ste-Marie, Gisèle, 1989. Évolution de l'immigration internationale au Québec, 1968 à 1987. (Document de travail). M.C.C.I., Direction de la planification et de l'évaluation, non paginé.

Gouvernement du Québec
Ministère des Communautés culturelles